# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-VALÉRIEN

# Plan de développement durable de la Municipalité de Saint-Valérien, Bas Saint-Laurent



#### Réalisé par :

Diane Leclerc, coordonnatrice de projets Mylène Joncas, éco-conseillère diplômée ©

© 2012, Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés.

2012-2022





#### Remerciements



Nous tenons à remercier les citoyens et les citoyennes de Saint-Valérien qui se sont impliqués en partageant leurs idées lors des consultations, les membres du Conseil municipal de Saint-Valérien qui ont suivi notre travail avec grand intérêt ainsi que les membres du conseil d'administration de la Corporation de développement qui ont montré de l'ouverture et une belle curiosité face aux méthodes non conventionnelles que nous leur proposions. Également, nous

remercions les membres du comité consultatif sans qui le contenu du plan n'aurait pu être aussi riche et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), premier partenaire de la démarche, pour la confiance en notre projet. Enfin, merci à Solenne Cadieux et Monique Michaud pour leur relecture assidue de l'ensemble de l'ouvrage.

C'est grâce à vous tous que la municipalité de Saint-Valérien tend de plus en plus vers un développement durable.

Également, merci à nos partenaires financiers!



#### Crédits photos:

©Joan Sullivan



#### **Préfaces**

## Préface de M. Robert Savoie, maire



Depuis 2011, un vaste chantier de consultation auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes de Saint-Valérien a été mis en place afin de permettre l'élaboration du premier Plan de développement durable de la municipalité de Saint-Valérien. Ce plan est plus qu'un outil de planification, il est la vision actuelle et future du développement social, économique et environnemental de la municipalité. Il représente les principes et les valeurs qui animent l'ensemble des citoyens et citoyennes afin de favoriser l'épanouissement actuel de la communauté tout en laissant à nos enfants et aux générations futures une richesse collective qui leur permettront d'assurer leur devenir.

Ce plan est issu de l'imaginaire et de la volonté de citoyens de la municipalité d'essayer de faire les choses autrement. Il a pris naissance comme un rêve et au fil des idées et des rencontres, il a vu le jour, il a grandi pour enfin s'étaler tout au long des pages de ce document. C'est avec une très grande fierté, que tous les membres du conseil ont adopté unanimement le Plan de développement durable de la municipalité de Saint-Valérien, première municipalité de la MRC Rimouski-Neigette à se doter de cet outil de planification.

Évidemment, nous n'aurions pu concevoir un tel outil de planification sans le support de plusieurs organismes. D'abord, la SADC de la Neigette s'est portée premier partenaire de notre démarche en acceptant de partager avec nous les services de Mylène Joncas, conseillère en développement durable, dans l'élaboration de notre projet de collectivité durable. Parallèlement, les contributions financières du Programme de financement des projets concertés du pacte rural et du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont permis de faire émerger le projet du rêve à la réalité. Ce fut, en quelque sorte, parmi des événements déclencheurs ayant permis à ce plan de développement durable de voir le jour.

Il ne faudrait point oublier les acteurs et maitre d'œuvre de la réalisation de ce plan soit tous les membres de la Corporation de développement de Saint-Valérien et plus spécifiquement Étienne Bachand, président ainsi qu'au conseiller municipal Patrick Morin qui ont assuré la mise en œuvre et le suivi du projet. Un immense merci à la coordonnatrice Diane Leclerc, qui au fil des jours et des mois, a su recueillir et mettre en forme l'essence même qui anime la communauté de Saint-Valérien. Il est maintenant de notre responsabilité, en respect des citoyens et en tant qu'élus que ce plan soit mis en œuvre au quotidien et qu'il nous guide continuellement lors de nos décisions.

Merci à tous.

Robert Savoie, maire



## Préface de M. Guy Caron, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques

Chers citoyens et citoyennes,

Je suis honoré de souligner la saine revitalisation que vit depuis un an la municipalité de Saint-Valérien. Avec 893 habitants, dont 75 enfants fréquentant l'école du village, le nouvel essor de Saint-Valérien sert d'exemple pour le reste de la province et du pays. La situation est d'autant plus encourageante que de nouvelles familles choisissent de s'y installer et de nombreux projets sont en émergence. Encore un trop grand nombre de municipalités rurales au Québec vivent la réalité de la dévitalisation. Fort heureusement, bon nombre d'entre elles, dont Saint-Valérien, ont retroussé leurs manches afin de faire face à leurs problèmes de développement avec l'objectif clair de devenir des collectivités plus dynamiques et prospères.

Désormais incontournable, le développement durable vise à répondre aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire les leurs. Je suis emballé par les efforts déployés par Saint-Valérien pour développer son plan de développement durable. Il s'agit d'un grand pas dans la prise en compte de l'environnement, de la société et de l'économie au sein des activités de la municipalité.

Je veux également souligner le soutien de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), via le Fonds municipal vert. Ce programme aide les municipalités et leurs partenaires à réaliser des projets environnementaux en leur offrant du financement et des connaissances. Il a été un atout précieux dans la présente démarche. La FCM finance les meilleurs exemples de leadership et d'innovation dans le domaine du développement durable municipal afin que ces initiatives soient bénéfiques à l'environnement et puissent être reproduites dans d'autres collectivités<sup>1</sup>. Saint-Valérien a donc su se démarquer et revoir ses façons de faire. Cette volonté d'améliorer l'avenir a capté l'attention de la FCM qui s'est engagée aux côtés de la municipalité.

Je félicite Saint-Valérien pour son plan de développement durable, premier à voir le jour au sein de la MRC Rimouski-Neigette. Ce sera sans doute un document inspirant pour plusieurs autres municipalités!

Guy Caron, député Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source FCM: http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/à-propos-du-programme.htm

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Préface de Irvin Pelletier, député de Rimouski à l'Assemblée nationale



Chères citoyennes et chers citoyens,

Depuis près d'une vingtaine d'années, le développement durable est une constante préoccupation, autant sur la scène internationale et nationale que municipale. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs pris l'engagement de promouvoir le développement durable pour le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demair<sup>2</sup>. À cet effet, en 2006, une loi sur le développement durable a été adoptée à l'Assemblée nationale assujettissant, dans un premier temps, l'administration publique. L'existence de cette loi s'avère un engagement, mais aussi un outil de sensibilisation pour tous les paliers de gouvernements. Plusieurs instances ont donc pris les devants et ont emboîté le pas sans attendre. C'est le cas de Saint-Valérien, municipalité rurale de la MRC de Rimouski-Neigette, qui a pris l'initiative de réaliser son plan de développement durable et d'en assurer la mise en œuvre.

C'est dans la foulée de la Politique nationale de la ruralité, de laquelle a émergé en 2007 la deuxième génération du Pacte rural de la MRC Rimouski-Neigette, qu'un cadre d'intervention gouvernemental a été mis de l'avant pour soutenir le développement économique, social et culturel des sept municipalités rurales du territoire. Le Programme de financement des projets concertés du pacte rural a permis d'appuyer financièrement le projet de la municipalité de Saint-Valérien visant à revitaliser son territoire. Ce fut, en quelque sorte, parmi les événements déclencheurs ayant permis à ce plan de développement durable de voir le jour.

Soulignons que la municipalité de Saint-Valérien se démarque par une volonté de faire les choses autrement. C'est dans le dialogue, en partenariat avec des acteurs du milieu et dans la considération du citoyen comme acteur de premier niveau, que des bases solides ont été construites; bases qui ont permis au projet de cheminer jusqu'à ce jour où le plan de développement durable, soit le premier de la MRC, est fièrement présenté à la collectivité.

Je souhaite bon succès à la municipalité de Saint-Valérien dans la mise en œuvre de son plan de développement durable et à tous ceux qui s'en inspireront.

Bonne lecture!

Irvin Pelletier, député de Rimouski

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source MAMROT: http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/developpement-durable/

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### **Table des matières**

Remerciements	2
Préfaces	3
Préface de M. Robert Savoie, maire	3
Préface de M. Guy Caron, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques	4
Préface de Irvin Pelletier, député de Rimouski à l'Assemblée nationale	
Table des matières	6
Liste des figures	7
Liste des acronymes utilisés	8
Mise en contexte	9
Le développement durable	
Notions théoriques	
La Loi sur le développement durable	14
Le développement durable dans les municipalités	
Méthodologie utilisée pour la réalisation du plan	
Planification	
Consultations citoyennes	18
Comité consultatif	
État des lieux - sommaire	
Plan d'action de développement durable	27
Représentation globale de la démarche	
Structure du plan	28
ORIENTATION 1 : Environnement	
ORIENTATION 2 : Développement socio-communautaire	
ORIENTATION 3 : Développement local et économique	
ORIENTATION 4 : Affaires municipales	
Conclusion et recommandations	47
Références	50

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



LES ANNEXES	52
Annexe 1 : Sommaire de l'état des lieux	
Annexe 2 : Les priorités citoyennes de Saint-Valérien	
Annexe 3 : Les priorités municipales de Saint-Valérien	59
Annexe 4 : Mapping des principes-guides pour la mise en œuvre des actions du plan de développement durable	60
Annexe 5 : Cartographie du territoire	61
Carte 1 : Cartographie des tenures, terres agricoles, potentiel acéricole et plantations	6
Carte 2 : Cartographie des tenures, terres agricoles et types de couvert forestier	62
Carte 3 : Cartographie des stades de développement de la forêt	63
Carte 4: Localisation des milieux humides sous conservation pour le bassin de la rivière Rimouski	64
Annexe 6 : Plan de travail détaillé	65
Annexe 7 : Échéancier du plan de travail	67
Annexe 8 : Portrait forestier détaillé	
Les types de peuplement et les stades de développement	68
Les secteurs à vocation non forestière	69
Les érablières à potentiel acéricole	
Les gestionnaires de la forêt	69
Liste des figures	
Figure 1 : Les organismes partenaires de la démarche	11
Figure 2 : Vision d'avenir du plan de développement durable de Saint-Valérien : grandes orientations (environnement, citoyen (re	enommé
développement « socio-communautaire »), développement local et économique et affaires municipales) ainsi que les objectifs associe	és 20
Figure 3 : Grandes orientations du plan de développement durable.	22
Figure 4 : Nuage de mots synthétisant l'ensemble les idées ressorties lors de la 2e consultation citoyenne	23
Figure 5: Schématisation de la démarche.	28

© 2012, **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Liste des acronymes utilisés

A21I: Agenda 21 local

CLD: Centre local de développement

DD: Développement durable

FCM: Fédération canadienne des municipalités

GES: Gaz à effet de serre

MR: Matières résiduelles

MRC: Municipalité régionale de comté

PDD: Plan de développement durable

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

SADC : Société d'aide au développement des collectivités

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Mise en contexte

En décembre 2010, la municipalité de Saint-Valérien a mandaté la Corporation de développement pour l'élaboration d'un plan de développement durable pour 2012-2022. Ce projet a été réalisé avec la participation financière de la Fédération canadienne des municipalités, le Centre local de développement (CLD) Rimouski-Neigette, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Neigette. D'autres partenaires ont aussi joint la démarche, soit la Municipalité régionale de comté (MRC) Rimouski-Neigette, les organismes du territoire et, bien sûr, les citoyens, en tant qu'acteurs de premier niveau (figure 1).

Dans la perspective d'augmenter son autonomie, Saint-Valérien souhaite devenir une collectivité durable qui dessert mieux sa population. Ainsi, par l'encouragement et le développement de diverses initiatives et services locaux, les citoyens et les citoyennes seront davantage en mesure de trouver une réponse à leurs besoins dans un périmètre de proximité. De cette façon, l'économie locale s'en verra enrichie, l'impact sur l'environnement amoindri et une qualité de vie sociale continuera de fleurir au sein de la collectivité. À notre connaissance, aucune collectivité rurale de la MRC Rimouski-Neigette n'a entrepris de démarche semblable, ce qui fait de l'initiative de Saint-Valérien un projet novateur dans le domaine du développement durable municipal, pour Rimouski-Neigette.

Ainsi, Saint-Valérien souhaite se développer en cohérence avec sa réalité territoriale, dans une approche axée sur le citoyen –ne.



Dessin réalisé dans le cadre d'un projet de galerie d'art des enfants de l'école Saint-Rosaire.

Photo : ©Joan Sullivan



En somme, la présente démarche veut amener Saint-Valérien à tendre vers un développement durable (dans une approche citoyenne, en partenariat avec les organismes locaux, et dans l'application du principe de subsidiarité<sup>3</sup>, etc.) de la collectivité et servir d'inspiration aux autres municipalités rurales du territoire de la MRC Rimouski-Neigette qui vivent sensiblement la même situation et qui sont dans un contexte géographique semblable, i.e. proximité de la ville et des services d'un grand centre comme Rimouski (voir annexe 1: Sommaire de l'état des lieux, annexe 4 : Cartographie du territoire, annexe 7 : Portrait forestier détaillé).



Les citoyens sont en pleine discussion lors d'un World Café sur leur « Saint-Valérien idéal », le 27 janvier 2011. Photo : Mireille Mc Grath-Pompon.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Subsidiarité (définition) : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés. (MDDEP, Guide pour la prise en compte des principes du développement durable, 2009).

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



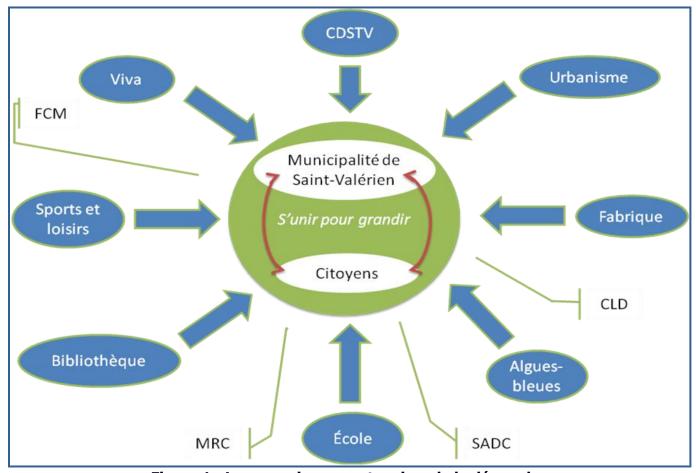


Figure 1 : Les organismes partenaires de la démarche.

Selon la figure 1, les partenaires représentés dans les ovales bleus sont les organismes actifs sur le territoire de Saint-Valérien. Les partenaires reliés au cercle « S'unir pour grandir » par des traits verts œuvrent sur un territoire plus grand, à l'échelle de la MRC ou plus, ils sont liés à la démarche via un lien législatif ou financier. De plus, certains d'entre eux sont présents sur le comité consultatif.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Enfin, à notre avis, l'aspect novateur majeur de cette démarche pour le monde municipal de la région bas-laurentienne consiste en la procédure de type « bottom up », c'est-à-dire que les idées ont cheminé des citoyens vers le milieu décisionnel, donc à l'inverse des méthodes traditionnelles. Ainsi, afin d'appréhender le développement durable dans toute sa complexité, nous avons eu recours à une approche participative qui favorise l'implication active des citoyens, des acteurs locaux et du milieu décisionnel. Cette démarche se voulait donc celle de la collectivité entière. Ce procédé est sans doute plus long et plus lourd, car il inclut plusieurs avis et implique la prise de décisions en groupe. Cependant, le résultat est d'autant plus intéressant et correspond davantage à la réalité du milieu. En outre, la « planification participative » s'avère bien adaptée au contexte d'une petite municipalité rurale et constituera un outil concret pour faciliter la démarche et assurer la prise en charge des actions du plan.

En définitive, la démarche adoptée par la municipalité de Saint-Valérien pour la réalisation de ce plan de développement durable en est une d'ampleur considérable, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une municipalité rurale de moins de 1 000 habitants. Cette approche de planification participative mettant le citoyen au cœur de la démarche, ainsi que la vision à long terme sont garants d'un avenir durable et, en conséquence, nous assistons à la mobilisation des citoyennes et citoyens ainsi que des élus, vers un Saint-Valérien toujours plus vivant.

## Le développement durable

La municipalité de Saint-Valérien vise à adopter le cadre de gestion du développement durable avec une vision à long terme dans la conciliation des aspects environnementaux, économiques et sociaux. À cet effet, il importe ici de rappeler certaines notions théoriques.

#### Notions théoriques

Selon le rapport Bruntdland, « Notre avenir à tous (1987) »<sup>4</sup>, un développement est présumé durable s'il « répond aux besoins du présent sans compromettre les générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), 1987. Rapport Bruntland – Notre avenir à tous.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le développement durable vise à garantir d'une part, une qualité de vie aux générations actuelles et futures, ainsi que la capacité de pouvoir vivre dans un milieu sain (dimension environnementale), selon un niveau de vie adéquat (dimension économique) et un mode de vie physiquement, intellectuellement et moralement satisfaisant (dimension sociale).

Depuis le rapport Bruntdland, l'expression « développement durable » s'est répandue dans le monde entier. En 1992, à Rio de Janeiro, se déroule le deuxième Sommet de la Terre qui y consacre le terme développement durable, commençant à être largement connu du grand public. La définition du rapport Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles non renouvelables, sera bonifiée par la définition des trois piliers qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

C'est à cette occasion que l'Agenda 21 (programme Action 21) est également adopté. Cette déclaration détermine un programme d'actions dans des domaines diversifiés afin que la société s'oriente vers un développement durable de la planète. Les collectivités territoriales sont invitées à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local<sup>5</sup>. La définition retenue rejoint globalement celle de l'ICLEI<sup>6</sup> (1997) : « L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long



Dessin réalisé dans le cadre d'un projet de galerie d'art des enfants de l'école Saint-Rosaire.

Photo : ©Joan Sullivan

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source : FQM : Vers une politique de développement durable des municipalités.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> ICLEI: International Council for Local Environmental Initiatives

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable. »<sup>7</sup>

#### La Loi sur le développement durable

En avril 2006, au Québec, une loi sur le développement durable a été adoptée à l'Assemblée nationale voulant « instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable<sup>8</sup> ». L'article 2 de cette loi réfère au rapport Bruntdland et reprend le concept selon la même définition (citée en p. 12 du présent document) en y précisant que ce dernier: « (...) s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Par cette loi, le gouvernement québécois « souhaite réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. Elles visent à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable, ainsi qu'à favoriser l'imputabilité de l'Administration en la matière, notamment par le biais des contrôles exercés par le commissaire au développement durable en vertu de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01). »

Précisément, la Loi sur le développement durable vise d'abord l'administration publique québécoise, soit près de 150 organisations: ministères, organismes publics et sociétés d'État. Toutefois, les organismes municipaux, le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation sont invités à emboîter le pas sur une base volontaire, en s'inspirant de la loi. Le gouvernement déterminera à quel moment celle-ci pourrait s'appliquer à ces organisations, lesquelles auront bien évidemment été consultées sur le sujet. Il y a aussi d'autres acteurs sociaux, dont les entreprises et les citoyens, qui posent des gestes en faveur du développement durable. Cette loi sert donc de cadre de référence non seulement à l'Administration publique québécoise, mais également à l'ensemble de la société.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Guide pour les Agendas 21 locaux : http://a21l.gc.ca/9569 fr.html

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Source MDDEP: http://www2.publicationsduguebec.gouv.gc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D 8 1 1/D8 1 1.htm

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Le développement durable dans les municipalités

Les municipalités et les MRC sont des intervenantes de première ligne quand il est question de développement durable et de protection de l'environnement. Historiquement, ces organisations sont responsables de nombreux services essentiels quant au maintien d'une qualité de vie pour leurs citoyens. C'est ainsi qu'elles s'occupent de leur sécurité, de la gestion de

l'eau potable et des eaux usées, des matières résiduelles, de l'aménagement du territoire, des cours d'eau municipaux et même de développement économique. Elles doivent aussi faire respecter les règlements municipaux en regard de l'environnement et des bâtiments. Leurs responsabilités découlent également de leur pouvoir de réglementer de façon générale quant aux nuisances (FQM, 2007).

Le développement durable permet d' intégrer les composantes d'un bon développement des communautés humaines tel le développement économique, culturel et social (Poirier, 2006), ce qui a permis l'émergence des concepts de «collectivités durables», «urbanisme durable» et «villes durables». Pour se concrétiser, le développement durable doit avoir une application plus locale, tel qu'à l'échelle des municipalités.

Ensemble, Vers notre Saint-Valérien idéal!

Slogan du plan de développement durable de Saint-Valérien 2012-2022



Selon la SCHL<sup>9</sup> (2007), les collectivités durables ou viables s'articulent autour de 12 points :

1. Protection du milieu naturel – 7. Logements abordables;

biodiversité:

8. Collectivités axées sur la qualité de vie;

2. Densité et esthétique

9. Eaux usées et eaux de ruissellement;

urbaines;

10.Eau:

3. Densification urbaine;

11. Énergie;

4. Centre-ville/village;

12.Les « 3R<sup>10</sup> ».

5. Économie locale:

6. Transport;

En somme, la Fédération des municipalités du Québec (FMQ) croit qu'il est prioritaire de consolider les acquis, puisqu'il existe déjà des initiatives compatibles avec un développement durable dans les municipalités. C'est le cas de Saint-Valérien qui possède quelques services, notamment une épicerie, une bibliothèque, une caisse populaire.

Ainsi, le territoire des municipalités représente une échelle de territoire où le développement durable est non seulement réalisable, mais peut être palpable. Pour des spécialistes des villes durables tel Cyria Emelianoff<sup>11</sup> (entrevue avec Lemonier, 2008), « une ville (ou un village) durable, c'est une ville (ou un village) qui conserve son identité, un sens collectif et un dynamisme à long terme. Le durable est au temps ce que le global est à l'espace : un élargissement de notre champ de vision, au-delà du court terme ».

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> SCHL : Société canadienne d'hypothèque et de logement

<sup>10</sup> Les 3R représentent une appellation désuète de l'approche en gestion des matières résiduelles dorénavant appelée 3RV : Réduire à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation. (Recyc-Ouébec: http://www.recyc-quebec.gouv.gc.ca/Client/fr/gerer/travail/dechet-boulot/3rv.html

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cyria Emelianoff est maître de conférences en géographie, aménagement et urbanisme à Université du Maine (Le Mans), spécialiste du thème de la ville durable.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Méthodologie utilisée pour la réalisation du plan

#### **Planification**

La notion de développement durable est relativement facile à comprendre, mais son application sur un territoire est plus complexe. Le présent projet a donc été amorcé par la demande d'une ressource professionnelle en développement durable à la SADC de la Neigette afin d'accompagner la démarche.

Dès lors, il importait de se pencher sur la structure de la démarche à privilégier. Plusieurs cadres d'application du développement durable sont possibles en contexte territorial. Cependant, sans prétendre suivre à la lettre la démarche qu'est l'Agenda 21 local (ci-après A21I), sa renommée et son applicabilité en territoire québécois ont suffi à convaincre Saint-Valérien de l'utiliser en partie. Nous avons donc émis l'hypothèse voulant que **l'A21I soit un outil adéquat pour inspirer la démarche de développement durable de Saint-Valérien**. À cet effet, selon Brassard et al (2007), les collectivités qui entreprennent un A21L ont toutes en commun un désir de se donner une démarche locale de développement durable viable, tel est le cas de Saint-Valérien. Toujours selon Brassard et al (2007), quatre facteurs sont susceptibles d'influencer la démarche A 21I et son évolution:

- La taille influence l'ampleur des ressources de la collectivité, mais souvent aussi la nature du lien social entre ses habitants. Cette dernière caractéristique est particulièrement déterminante dans le choix des méthodes de mobilisation et de participation citoyenne. Lorsque tout le monde se connaît et que le climat dans la communauté est positif, la diffusion de l'information et la mobilisation pour une participation active des parties prenantes peuvent s'avérer plus faciles;
- Le(s) porteur(s) le type de porteur influence le degré d'institutionnalisation de la démarche. Un A21L cheminera plus facilement et ses résultats seront davantage susceptibles d'influencer les politiques publiques, l'organisation ou le territoire, s'il reçoit l'aval de la collectivité territoriale, de l'administration municipale ou de l'institution plutôt qu'uniquement celui d'un groupe citoyen ou d'un organisme ;
- La ou les motivation(s) initiale(s) celles-ci semblent orienter le contenu du plan d'action de même que la démarche. Par exemple, la résolution de problèmes environnementaux récurrents et systémiques nécessite un diagnostic plus technique et peut-être l'avis d'experts, alors qu'une motivation liée au renouveau dans le mode gouvernance territoriale entraîne un diagnostic davantage participatif

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



■ L'ouverture à la participation — la culture locale de participation (ex.: démarches précédentes, structures existantes, succès ou échecs, etc.) affecte le choix et l'ampleur des activités de participation citoyenne qui ponctuent les grandes étapes de la démarche. Les attentes quant à la participation du milieu local et l'ouverture au partage du pouvoir influencent donc le type d'activités à privilégier. Le degré d'ouverture à la participation citoyenne s'inscrit dans une recherche de légitimité et de partage du pouvoir local.

Les précédentes conditions étaient en place. Ainsi, nous avons considéré la démarche A21I pour teinter celle de la municipalité dès le départ, notamment par la tenue de consultations citoyennes, l'utilisation de l'approche participative de type « bottom up »

et la création d'un comité consultatif.

L'automne 2010 a été consacré entièrement à la planification de la démarche et principalement à la rédaction de la demande de soutien financier au Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui a, par ailleurs, confirmé son appui financier au projet en septembre 2011. Le projet, soumis au Fonds vert – volet collectivités durables, consistait en l'élaboration d'un plan de développement durable comprenant des objectifs, des actions concrètes, des indicateurs de mesures, ainsi que des cibles à atteindre pour devenir une collectivité durable qui dessert mieux sa population.

#### Consultations citoyennes

Dès les premières étapes de la démarche, il apparaissait primordial d'impliquer les citoyens. L'approche participative a été mise de l'avant dès l'étape de cette première consultation. Ce type d'approche fait appel à l'intelligence collective des villageois et villageoises en visant l'émergence d'idées, et ce, afin d'enrichir l'élaboration du plan, ce qui nous a permis de bien cibler les priorités

A trained state of the second of the second

Une foule d'idées émergent lors des discussions entre les citoyens.

Photo: Mireille McGrath-Pompon.

l'élaboration du plan, ce qui nous a permis de bien cibler les priorités citoyennes (annexe 2) pour Saint-Valérien. Cette première étape a, dès lors, intégré les citoyens dans le processus.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Pour organiser l'événement, divers documents de planification ont été produits dont un plan de communication et un plan de travail détaillé, ce dernier étant présenté aux annexes 5 et 6. Afin de rejoindre le plus de citoyens –nes possible, la séance a été dûment publicisée via un affichage bien en vu dans les endroits fréquentés du village, par l'envoi d'un avis postal aux ménages et la production d'un communiqué de presse aux médias locaux. La consultation citoyenne s'est tenue le 27 janvier 2011.

La consultation a pris la forme d'un atelier de type « World Café » qui avait pour question centrale: **Quel serait votre Saint-Valérien idéal?** Durant la séance de consultation, les citoyens étaient appelés à réfléchir collectivement sur la vision qu'ils avaient de leur collectivité. Les questions guidant leurs discussions étaient les suivantes:

- 1. Projetez-vous dans le futur, comment aimeriezvous voir Saint-Valérien dans 5 ans, dans 10 ans,...?
- 2. Pour atteindre l'objectif 2016, quelles seraient, selon vous, les actions prioritaires?
- 3. Quels sont, selon vous, les besoins des citoyens nes que la municipalité pourrait combler?
- 4. Est-ce que, selon vous, le développement durable est une voie intéressante pour Saint-Valérien?

Le 'World Café' est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors 'fécondées' avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants.

Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à *discussion*. (SOURCE: Slocum et al. 2006)

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



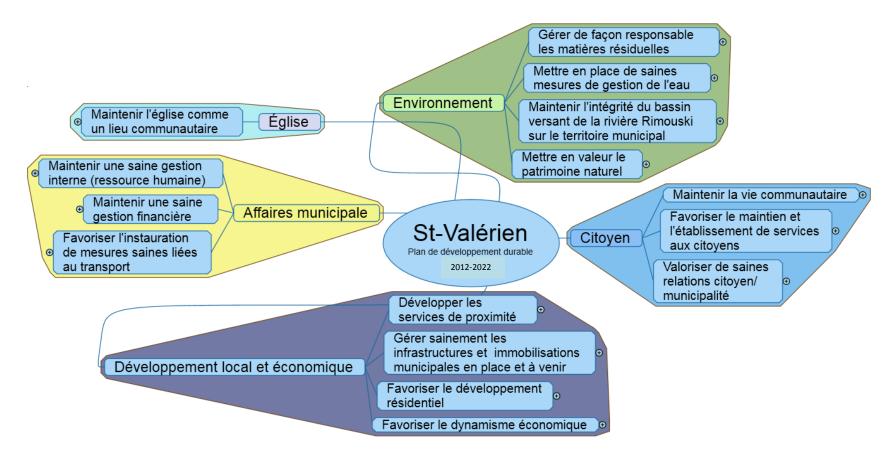


Figure 2 : Vision d'avenir du plan de développement durable de Saint-Valérien : grandes orientations (environnement, citoyen (renommé développement « socio-communautaire »), développement local et économique et affaires municipales) ainsi que les objectifs associés.

NOTE : L'ORIENTATION « Église » de la figure 2 a été incluse à même l'ORIENTATION « Développement socio-communautaire » et considérée selon les aspects « préservation d'un lieu de rassemblement communautaire ».

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



À la suite de l'atelier, les idées qui ont émergé des discussions ont été compilées et regroupées en catégories. Ces catégories ont été considérées comme les enjeux ou orientations principales pour Saint-Valérien, selon le regard des

citoyens (annexe 2 : « Mapping » des priorités citoyennes pour Saint-Valérien). Les données ont été analysées avec transparence, un rapport d'analyse<sup>12</sup> a été produit et rendu disponible à la population via le site Internet de la municipalité et par une copie papier à la disposition des citoyens –nes dans les bureaux de la municipalité. Cette consultation a rassemblé plus de 60 participants. Ensuite, en février 2011, nous avons tenu trois rencontres avec les représentants municipaux afin de définir les priorités municipales (annexe 3 : « Mapping des priorités municipales »).

Notre Saint-Valérien idéal est un village toujours accueillant, dans lequel on retrouve un dynamisme communautaire hors du commun. La nature environnante est encore généreuse et offre un cachet unique à ce coin du Bas-Saint-Laurent. Saint-Valérien est un village dont la prospérité se perpétue tout en conservant son caractère paisible et pittoresque. Les citoyens y vivent heureux de génération en génération.

Les résultats de la consultation citoyenne ont servi de base aux discussions avec les instances municipales (annexe 3: Les priorités municipales pour Saint-Valérien). Précisément, les discussions avec ces acteurs avaient pour but de compléter la banque d'informations issue de la consultation citoyenne. Ces rencontres (incluant le maire, l'inspectrice municipale et représentante pour le comité d'urbanisme) s'avéraient essentielles afin de considérer le savoir-faire et les actions déjà en place. Par la suite, à l'hiver 2011, une vision d'avenir globale a pu être élaborée. Cette dernière, axée sur le

Énoncé de la vision d'avenir 2012-2022

développement durable, a été définie à partir d'une analyse approfondie des données récoltées et de la juxtaposition des priorités citoyennes et municipales.

Cette étape aura permis la définition des orientations de développement de Saint-Valérien qui constitueront les assises du plan (figure 3, page suivante).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Rapport de la consultation citoyenne, **Le café municipal** (2011). Source : site Internet de la municipalité de Saint-Valérien, En ligne : <a href="http://www.municipalite.saint-valerien.gc.ca/wp-content/uploads/2011/04/STV">http://www.municipalite.saint-valerien.gc.ca/wp-content/uploads/2011/04/STV</a> Café-municipal analyse-des-résultats- avril2011.pdf

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.





Figure 3 : Grandes orientations du plan de développement durable.

Une série d'autres consultations ont eues lieu avec des groupes ciblés afin de pousser la réflexion en regard de thèmes plus précis. À cet effet, un groupe d'entrepreneurs a réfléchit sur la question du développement local et économique et des gens issus du milieu artistique et des jeunes de 12-16 ans ont mis la main à la pâte afin d'enrichir les questions d'ordre social, culturel et de loisir. Enfin, le thème des affaires municipales avait été largement discuté lors de rencontres avec les instances de la municipalité, ainsi que celui de l'environnement, puisqu'un biologiste, aussi membre du comité Algues-bleues, une agricultrice ainsi qu'un ingénieur forestier siégeaient sur le comité consultatif, lequel est présenté en p. 24. En somme, c'est à partir de l'analyse approfondie des résultats de l'ensemble des données récoltées au cours de la démarche de consultation que les objectifs, sous-objectifs et actions, qui sont les constituants mêmes du plan d'action, ont pu être générés.

Dans le même ordre d'idées, toujours en cohérence avec la démarche A21I, une autre consultation citoyenne a eu lieu le 19 avril 2012, ayant pour but d'une part, de présenter le travail fait et d'autre part, de définir ensemble les valeurs (principes-guide) qui devraient, selon eux, transcender la mise en œuvre du plan. Les citoyens travaillaient en World café (même méthode que la consultation du 27 janvier 2011). Cette rencontre a réunit 16 personnes qui ont discuté autour de la question suivante : Quels sont, selon vous, les principes ou les valeurs qui devraient guider la mise en œuvre des actions menées sur le territoire de St-Valérien?

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.





Figure 4 : Nuage de mots synthétisant l'ensemble les idées ressorties lors de la 2e consultation citoyenne.

Les résultats de cette consultation ont été rassemblés en un rapport qui sera mis en ligne sur le site web de la municipalité. De plus, une copie sera disponible au bureau municipal. L'étude de ces données a permis d'élaborer une fiche technique qui amènera plus de cohérence dans la mise en œuvre du plan en fonction des valeurs collectives prônées par les Valérienois (cet outil technique a été élaboré à l'été 2012). Ainsi, lorsqu'un projet sera réalisé sur le territoire, peu importe son ampleur, ce dernier pourra être questionné en regard des éléments de l'outil. Le projet devra donc répondre à certains critères d'analyse basés sur les principes établis par les villageois donc, selon nous, permettre de personnaliser davantage Saint-Valérien.

Ces principes-guide (représentés à la figure 3) à tenir compte sont les suivants : l'environnement, l'ancrage communautaire, la solidarité, la coopération et le bien commun, les actions génératrices (effet domino) (annexe 4 : « Mapping » des principes-guide pour la mise en œuvre des actions du plan de développement durable).

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Comité consultatif

Pour chapeauter le projet, en janvier 2012, un comité consultatif a été mis en place regroupant des représentants de divers organismes œuvrant à l'échelle municipale et régionale afin de valider le contenu du plan quant à la faisabilité des actions. Ce comité est constitué des personnes suivantes :

- Marie-Paule Cimon, directrice générale de la municipalité;
- Robert Savoie, maire de Saint-Valérien et ingénieur forestier;
- Patrick Morin, conseiller municipal et biologiste;
- Étienne Bachand, président de la Corporation de développement de Saint-Valérien et biologiste;
- Joan Sullivan, administratrice de la Corporation de développement de Saint-Valérien et agricultrice;
- Sophie Mercier, administratrice de la Corporation de développement de Saint-Valérien et biologiste;
- François Loiselle, directeur de l'aménagement à MRC Rimouski-Neigette;
- Marie-Pier Lizotte, conseillère en développement à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Neigette;
- Diane Leclerc, coordonnatrice de projet à la Corporation de développement de Saint-Valérien;
- Mylène Joncas, éco-conseillère à la Corporation de développement et à la SADC de la Neigette.

Comme on peut le constater, certains membres du comité avaient plusieurs chapeaux, ce qui a inéluctablement contribué à diversifier les avis et enrichir les réflexions. Le comité a donc tenu quatre rencontres et l'ensemble des recommandations émises ont été intégrées au plan d'action. Ce dernier a ensuite été présenté aux différents organismes du territoire, soit le Conseil municipal, la Corporation de développement, la Fabrique, la Corporation des sports et loisirs et le groupe de parents bénévoles VIVA, afin d'attribuer un responsable à chacune des actions.





#### État des lieux - sommaire

Parallèlement à la démarche en cour, un travail de recueil de données disponibles sur Saint-Valérien (relatifs à plusieurs thèmes tel l'environnement, la socio-démographie, etc.) a permis de tracer un portrait sommaire de la situation actuelle. Les principales sources d'informations consultées sont : Statistiques Canada, les rapports d'activités d'organismes œuvrant sur le territoire, la politique familiale de la municipalité de Saint-Valérien (2006), les données forestières de l'Agence de mise en valeur des forêts privées, les statistiques du Club Quad Pic Champlain, le rapport du comité Ad-hoc algues bleues ainsi que divers documents complémentaires. Les lignes suivantes font brièvement état de ce portrait.

La municipalité de Saint-Valérien est située à une quinzaine de kilomètres de la ville de Rimouski. En 2011<sup>13</sup>, elle est constituée d'une population de 893 habitants regroupant 275 familles et représente une densité de population de 6 habitants/km répartie sur une superficie de 145 km². Entre 2006 et 2011, on note une augmentation de la population de 6,9 %. L'âge médian de la population est de 43 ans et 41 % de la population se retrouve dans la classe des 50 ans et plus. L'école primaire Saint-Rosaire, reconnue comme « Établissement vert Brundtland<sup>14</sup> », regroupe 67 élèves. Plus d'une dizaine d'organismes rassemblent une soixantaine de bénévoles qui œuvrent pour la communauté. Plusieurs services sont offerts dans la municipalité dont l'église, la garderie scolaire, le terrain de jeu, le club de 50 ans et plus, le cercle des fermières, le local des loisirs, le gymnase et la bibliothèque de l'école (accessible au public), une épicerie, un bureau de postes, une caisse populaire, un dépanneur, un garage, plusieurs fermes, dont 3 ont une accréditation d'agriculture biologique, etc. Les citoyens ont exprimé, lors de la consultation publique de janvier 2011, leur intérêt à conserver ces acquis. Depuis les cinq dernières années, plusieurs jeunes familles et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Source: Statistiques Canada, (2011). Profil du recensement de Saint-Valérien, <a href="http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2410060&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Saint-Val%C3%A9rien&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=</a>

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Un « Établissement vert Brundtland (des Commissions scolaires du Québec) », c'est un établissement où l'on pense globalement et où l'on agit localement pour favoriser un avenir viable. C'est-à-dire un endroit où l'on pose des gestes concrets et continus susceptibles de contribuer à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique. C'est un établissement qui valorise l'engagement des jeunes et des adultes en le faisant connaître et reconnaître socialement. C'est un établissement qui s'ouvre à la communauté et au monde et qui affiche, avec fierté, ses réalisations et ses actions, si petites soient-elles! Source : Site internet des « Établissement verts Brundtland », <a href="http://www.evb.csq.qc.net/qui-sommes-nous/">http://www.evb.csq.qc.net/qui-sommes-nous/</a>

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



étudiants universitaires se sont installés à Saint-Valérien et s'impliquent dans la communauté, contribuant ainsi à enrichir la vision vers l'avenir à laquelle Saint-Valérien aspire.

D'autre part, le territoire de la municipalité de Saint-Valérien regorge de richesses naturelles et compte de nombreux sites d'intérêts à découvrir. On y trouve plusieurs lacs et rivières, dont la rivière Rimouski, la rivière Petit-Rimouski, la grande rivière Rimouski, la rivière des Accores, la rivière Lanquedoc, la rivière Noire, la rivière Blanche, la rivière Touladi, le lac à la Truite, le lac Vaseux, le lac Cossette, le lac à la Pelle, le lac Ferry, le lac à Côté, le lac à Foin et le lac à Vaillancourt. Au total, le territoire abrite 13 rivières et une vingtaine de lacs.

Une partie d'un important territoire faunique, soit la réserve faunique Duchénier, se situe sur le territoire de Saint-Valérien. Créée en 1977, la réserve a obtenu, en 2000, le statut de Réserve faunique. Sa gestion est assurée par une corporation à but non lucratif, le Territoire Populaire Chénier inc., composée de représentants d'associations de chasse et pêche, des conseils municipaux de villages limitrophes et des sociétés d'exploitation des ressources. La superficie totale de la réserve est de 273 km². Il s'agit de la seule réserve faunique du Québec gérée par son milieu.



Dessin réalisé dans le cadre d'un projet de galerie d'art des enfants de l'école Saint-Rosaire.

En résumé, cet état des lieux, détaillé à l'annexe 1, présente l'ensemble des données territoriales selon sept enjeux, soit :

- Le portrait social;
- Le développement social;
- L'économie locale et pauvreté;
- La gestion de l'environnement et de l'énergie;

- L'urbanisme:
- La cohabitation des usages du territoire;
- La gouvernance participative.

Le tout est considéré dans la démarche globale, schématisée à la figure 5 (page 28) comme le point de départ se reliant à la vision d'avenir par l'intermédiaire des actions du plan.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Plan d'action de développement durable

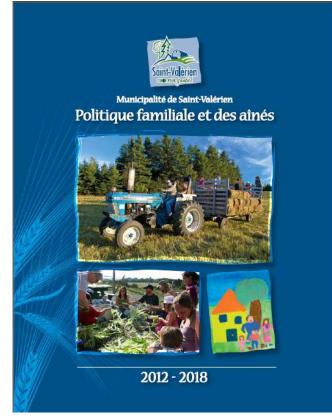
#### Représentation globale de la démarche

Le plan de développement durable de Saint-Valérien s'est réalisé en coconstruction (construit avec d'autres acteurs). Le brassage des idées de tous les acteurs inclus a permis de réaliser un plan préliminaire. Ce dernier a été analysé dans les détails par les membres du comité consultatif et bonifié suivant leurs recommandations.

Parallèlement, un important travail de coordination était requis puisque plusieurs projets étaient en cours, notamment la réalisation d'une politique familiale et des aînés, la démarche MADA et le projet de demande de financement au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

Tel que précédemment mentionné, dans la suite logique des événements et préalablement au dévoilement du plan, il a été jugé essentiel d'assurer sa mise en œuvre. Le plan a donc été «segmenté» en raison des compétences liées à la municipalité et aux différents organismes du territoire. Ces versions abrégées ont ensuite été présentées aux organismes respectifs afin de valider avec eux s'ils acceptaient la responsabilité des actions proposées dans le plan. Ensuite, pour chaque action, était noté, à même le plan, l'organisme responsable de la mise en œuvre, les partenaires du projet, l'échéancier et les indicateurs de suivi.

La version intégrale du plan de développement durable incluant le plan d'action final a ensuite été présenté à nouveau au comité consultatif qui en a recommandé l'adoption du Conseil municipal en mai 2012. Le plan de développement durable de Saint-Valérien a été adopté au Conseil municipal en date du 7 mai 2012.



Page titre de la Politique familiale adoptée au Conseil municipal le, 7 juin 2012.



En résumé, c'est par la réalisation de la demande de subvention au Fonds municipal vert, que la Municipalité de Saint-Valérien a démarré sa démarche de DD en assoyant sur papier les grandes lignes de son projet. Par la suite, la tenue de consultations (citoyens et groupes ciblés) s'est avéré essentielle afin d'assurer l'implication des Valérienois –ses à la démarche. Les comptes-rendus de ces rencontres ont donné un point de départ aux discussions avec les acteurs municipaux. Entre temps, un travail de «rapaillage» de données existantes a permis de fournir un état des lieux sommaire. Cet état des lieux se veut un point de départ à la démarche, permettant ainsi de structurer le plan en cohérence avec les valeurs collectives et la vision d'avenir établie. En outre, l'élaboration d'une politique familiale et des aînées et la démarche MADA venaient compléter la démarche, tel que l'illustre la figure 5 ci-dessous.

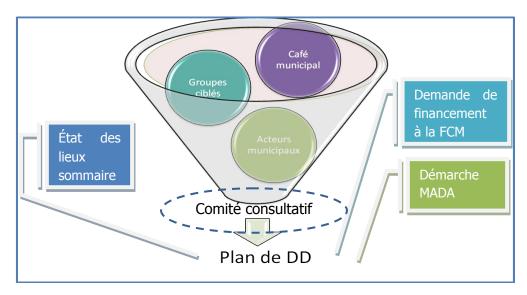


Figure 5: Schématisation de la démarche.

#### Structure du plan

Le plan d'action constitue le cœur de ce document. Il est réparti selon les 4 grandes orientations : l'environnement, le développement sociocommunautaire, le développement local et économique et les affaires municipales. Pour chaque orientation,

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



des objectifs, des sous-objectifs et des actions concrètes ont été élaborés au fil de nombreuses consultations et discussions. Le plan constitue un outil de travail en soi, contenant des informations supplémentaires aux actions énumérées. Pour chacune des actions, on retrouve, le budget requis (au besoin), l'échéancier, l'organisme responsable de la mise en œuvre du projet (actions), les partenaires, les indicateurs de suivi, la cible à atteindre ainsi qu'un espace libre destiné aux pistes de bonifications et aux commentaires. Afin d'alléger le présent document, ce dernier espace a été retiré. L'échéancier comporte trois classes: le court terme (2012-2013), le moyen terme (2014-2015) et le long terme (2016-2022).

Le tableau 1 présente les abréviations utilisées dans le plan.

Tableau 1 : Abréviations utilisées dans le plan d'action de développement durable.

Responsables	Échéancier	
CDSTV : Corporation de développement de	CC : Consultation citoyenne 2011	C : court terme (2012-2013)
Saint-Valérien	CA: Consultation des artistes	
CM : Conseil municipal	CE: Consultation des entrepreneurs	M : moyen terme (2014-2015)
U : Comité urbanisme	CFM: Comité Fabrique-Municipalité.	
MRC : Municipalité régionale de comté	MADA: Municipalité amie des aînées	L : long terme (2016 et plus)
A-B : Comité Ad hoc – Algues Bleu-vert		

Le plan d'action s'articule ainsi : globalement, pour l'orientation de l'environnement, les enjeux sont les matières résiduelles, l'eau, la dépendance au pétrole, la mise en valeurs du patrimoine naturel. En ce qui a trait au développement socio-communautaire, l'enjeu principal concerne la volonté de préserver une vie communautaire active. Cette volonté se concrétisera par le maintien d'un lieu physique de rassemblement communautaire, d'une saine communication entre les organismes et avec la Municipalité, ainsi que la réalisation de projets tenant compte du caractère intergénérationnel des gens du milieu. En développement local et économique, les priorités seront axées sur le maintien de services de qualité aux citoyens, la diffusion d'information concernant les ressources locales, et le respect du caractère pittoresque de Saint-Valérien. Les affaires municipales seront principalement axées sur une gestion saine et en toute transparence des dossiers environnement, ressources humaines et finances.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.













Photos: ©Joan Sullivan



#### **ORIENTATION 1: Environnement**

Obje	ectif 1.1 Gérer les matières résiduelles en suivant les principes du 3RV.	Source	Échéance	Responsable	Partenaires	Indicateur	Cible				
	Sous-objectif 1.1.1 Favoriser le compostage										
	Réaliser une étude pour définir la meilleur méthode d'implantation du compostage pour Saint-Valérien	CC, CDSTVCM	С	Municipalité	MRC, CDSTV	Phase de réalisation	Clôture				
	Organiser une formation annuelle sur le compostage domestique avec achat de bac à prix modique	СС	С	Municipalité	MRC	N. partipants	5				
	Sous-objectif 1.1.2 Maintenir le service de recyclage/récupération en visant la diminution des volumes										
	Optimiser le circuit de collecte des matières résiduelles	CM	С	Municipalité		N. km de réduction	5 km				
C	Instaurer et faire un suivi du système de récupération des plastiques agricoles	СМ	С	Municipalité	Agriculteurs	N. sacs détournés	200				
	Sous-objectifs 1.1.3 Respecter la législation environnementale en termes de disposition des matières résiduelles										
O N	Éliminer les lieux d'entreposage illégaux	СМ	С	Municipalité		N. sites restants	0				
S	Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens à l'importance de nettoyer les lieux d'entreposage illégaux	СМ	М	Municipalité		N. diffusions/année	1				
	Sous-objectif 1.1.4 Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et entrepreneurs aux 3 RV										
	Diffuser de l'information aux entrepreneurs sur le programme ICI ON RECYCLE de RECYC-QUÉBEC	CDSTV	С	CDSTV	SADC,CRE	N. diffusions/année	1				
	Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens aux 3RV	СМ	С	CDSTV	Entrepre-neurs, Jaseur	N. diffusions/année	1				
	Diffuser de l'information pour sensibiliser les citoyens au transport actif et à l'écoconduite	CDSTV	С	CDSTV	Jaseur, entrepre-neurs	N. diffusions/année	1				

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 1.2 Favoriser de saines mesures de gestion de l'eau	Source	Échéance	Responsable	Partenaires	Indicateur	Cible			
	Sous-objectif 1.2.1 Mettre en place de saines mesures de gestion de l'eau potable									
	Diffuser de l'information aux citoyens sur l'importance de tester annuellement l'eau de leur puits	U, CM	С	Municipalité	CDSTV, Jaseur	N. diffusions/année	1			
	Réaliser annuellement les test d'eau potable dans les lieux publics	CM	М	Municipalité	CDSTV	Phase de réalisation	Clôture			
	Mettre en place des moyens pour favoriser les projets multi logement malgré l'absence aqueduc	СМ	М	Municipalité	CDSTV	N. Moyens	1%			
Α	Sous-objectif 1.2.2 Réduire le volume d'eau traitée									
C T	Diffuser de l'information à jour pour sensibiliser les citoyens à l'importance de réduire la consommation d'eau	U, CM, CDSTV	С	CDSTV	Municipalité	N. diffusions/année	1			
O N	Mettre en place des incitatifs à l'utilisation d'appareils à faible débit	U, CM, CDSTV	С	Municipalité		N. incitatifs	1			
S										
	Diffuser de l'information pour renseigner les riverains sur la problématique des algues bleu-vert	СМ	С	Municipalité	CRE, OBV, MRC, CDSTV, Jaseur, Municipalité	N. diffusions/année	1			
	Continuer la vidange municipalisée des installations septiques	A-B	С	Municipalité	Entreprise spécialisée	oui/non	oui			
	Encourager la mise aux normes des installations septiques	U	М	Municipalité		N. dif incitatifs/an	1			
	Exiger un certificat de conformité des installations septiques pour les nouvelles constructions	U	М	Municipalité		oui/non	oui			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



	jectif 1.3. Maintenir l'intégrité des eaux du bassin versant de la Rivière nouski	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible					
	Sous-objectif 1.3.1 Contrer la prolifération d'algues bleu-vert au lac à la truite, lac Vaillancourt et au lac à foin											
	Élaborer une trousse d'information afin de renseigner les riverains sur le problème des algues bleu-vert et les mesures à prendre pour le contrer	A-B	С	Municipalité	Municipalité	oui/non	oui					
Α	Compléter la caractérisation des terrains et installations septiques des propriétaires riverains	A-B	С	Municipalité	Municipalité CBRR	Phase de réalisation	Clôture					
C T	Compléter la mise en place du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)	CDSTV	С	Municipalité	OBVNEBSL, MDDEP	N participants	0					
0 N	Établir un échéancier pour mettre aux normes les installations septiques à la source de problèmes environnementaux.	A-B	L	Municipalité	Municipalité	oui/non	oui					
S	Sous-objectif 1.3.2 Assurer la qualité des eaux de surfaces											
	Diffuser de l'information aux citoyens sur les bienfaits de revégétaliser les rives des cours d'eau	СМ	С	Municipalité	Jaseur	N. diffusions/année	1					
	Diffuser de l'information aux citoyens sur les alternatives aux produits chimiques pour entretenir écologiquement leur terrain	CDSTV	С	CDSTV	Municipalité Jaseur, A-B	N. diffusions/année	1					

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	jectif 1.4. Mettre en valeur le patrimoine naturel	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible			
	Sous-objectif 1.4.1 Mettre en valeur les terres agricoles									
	Consolider les ilots destructurés en zonage agricole	CM	С	Municipalité	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
	Diffuser l'information aux citoyens une fois la consolidation des îlots destructurés complétée	СМ	С	Municipalité	Municipalité	N. diffusions/an	1			
	Identifier les zones agricoles dynamiques et prioriser l'agriculture dans ces secteurs	СМ	С	Municipalité	MRC, UPA CPTAQ	oui/non	oui			
	Encourager la mise en place de projets visant à remettre en production végétale les terres agricoles non exploitées	CC, CM	М	Municipalité	MRC, Municipalité, agriculteurs	N. mesures/an	1			
Α	Répertorier et caractériser les bâtiments agricoles laissés à l'abandon en terme de potentiel patrimonial	СМ	М	Municipalité, MRC	CDSTV	oui/non	oui			
C T	Sous-objectif 1.4.2 Mettre en valeurs la forêt									
1 1 0	S'impliquer dans la démarche d'implantation d'une forêt de proximité s'il y a lieu	СМ	С	Municipalité	MRC, Ville de Rimouski, MRNF	oui/non	oui			
N S	S'impliquer dans la démarche du PQAF ou tout autre plan de développement récréo-touristique touchant les éléments naturels attrayants du paysage (Montagne ronde etc.) en vue d'assurer le maintien de l'aspect visuel de ces sites.	CM, CC	М	Municipalité, MRC	CDSTV	oui/non	oui			
	Assurer l'aménagement et l'entretien des infrastructures permettant l'accès à des points de vue	CM	М	CDSTV	Municipalité	N. infrastructures	1			
	Étudier la possibilité d'intégration des sentiers de randonnée de Saint-Valérien au sentier national	СС	М	CDSTV	Municipalité Sentier national BSL	oui/non	oui			
	Réviser la règlementation des interventions forestières réalisées en forêt privée	CM	М	Municipalité	Agence de mise en valeur	oui/non	oui			
	Assurer le respect du statut de protection des érablières en priorisant leur vocation acéricole	CM, DD	С	Municipalité	Agence de mise en valeur, MRC					

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien**. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



	Sous-objectif 1.4.3 Favoriser l'implantation d'espaces verts à caractère récréatifs									
A	Aménager le terrain municipal adjacent à l'église à des fins de détente et de loisirs	CL	М	CL	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
T	Aménager le parc municipal derrière l'épicerie à des fins de détente et de loisirs	CL	М	CL	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
0	Sous-objectif 1.4.4 Protéger les milieux humides									
S	Répertorier les milieux humides	СМ	М	Municipalité	Agence de mise en valeur	oui/non	oui			
	Diffuser de l'information sur les programmes de support à la protection des milieux humides	СМ	М	Municipalité	Agence de mise en valeur, MRC	N. diffusions/année	1			





Photos : ©Joan Sullivan



Ob	jectif 1.5 Diminuer la dépendance au pétrole	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible			
	Sous-objectif 1.5.1 Favoriser le transport actif					•				
	Diffuser de l'information aux citoyens pour les sensibiliser à l'importance du transport actif	CDSTV	С	CDSTV	Le jaseur, site Internet	N. diffusions/année	1			
	Entretenir tout au long de l'année les trottoirs, les voies pédestres et les voies cyclables	CC, U	С	Municipalité		N. km entretenus	1,5			
	Mettre en place des mesures pour sécuriser le périmètre scolaire utilisé par les piétons	DD	С	Municipalité	C. scol., MTQ	N. mesures	1			
	Délimiter une zone cyclable sur la chaussée en priorisant la route collectrice	CDSTV	С	Municipalité	MTQ	N. km sécurisés	1 km			
	Disposer des support à vélo aux endroits publiques	CDSTV	С	Municipalité	CDSTV	N. supports	3			
	Sous-objectif 1.5.1 Favoriser le transport en commun									
A C	Réaliser une étude sur les besoins du milieu en terme de transport en commun	СС	М	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
T I O	Diffuser aux citoyens de l'information pour faire connaître les moyens de transport en commun	СМ	С	Municipalité	CDSTV	N. billets vendus/an	50			
N S	Mettre en place des points de distribution des billet pour le transport Autobus	СМ	С	Municipalité	CDSTV	N. points de services	2			
	Diffuser aux citoyens de l'information sur les systèmes de co-voiturage disponibles	СС	С	CDSTV	Municipalité	N. diffusions/année	1			
	Maintien du partenariat avec le système de transport Autobus intra MRC	СС	С	Municipalité	MRC	oui/non	oui			
	Sous-objectif 1.5.2 Réduire les émissions de Gas à effet de serre (GES) sur l'ensemble du territoire									
	Réaliser un inventaire des émissions de GES municipales	СМ	С	Municipalité	CDSTV, MDDEP	Phase de réalisation	Clôture			
	Réaliser un plan d'action pour réduire les émissions de GES municipales	СМ	С	Municipalité	CDSTV, MDDEP	Phase de réalisation	Clôture			
	Diffuser aux citoyens de l'information sur l'importance d'éteindre le moteur de leur voiture	CDSTV	С	CDSTV	Entreprises, Municipalité	N. diffusions/année	1			
	Réaliser une étude sur les coûts relatifs à l'utilisation des biocarburants pour les véhicules municipaux	СМ	С	Municipalité	CDSTV	Phase de réalisation	Clôture			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



### **ORIENTATION 2 : Développement socio-communautaire**

Obj	ectif 2.1. Favoriser le dynamisme et une synergie dans la vie communaut	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible			
	Sous-objectif 2.1.1 Maintenir des espaces de rassemblement communauta	ires								
	Présenter aux citoyens des options précises quant à l'avenir de l'église	CFM	С	CFM	Municipalité	oui/non	oui			
	Aménager un lieu communautaire selon les besoins identifiés par les citoyens		С	CL	Fabrique, CÉ Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
Α	Aménager un espace communautaire jeunesse (12-17 ans) multi-usage supervisé		С	RJ	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
C	Aménager un lieu culturel pour l'exposition et la réalisation des projets artistiques		С	Comité culturel	CL, Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
0	Aménager un lieu de rassemblement intergénérationnel		С	RJ	Municipalité Fabrique, CÉ	Phase de réalisation	Clôture			
N S	Sous-objectif 2.1.2 Consolider les liens entre les organismes communautaires									
	Mettre en place un comité regroupant chacun des organismes communautaires	СС	С	Municipalité	CDSTV	oui/non	oui			
	Mettre en place un système de partage du matériel communautaire		С	Municipalité	CL	oui/non	oui			
	Tenir une rencontre annuelle de l'ensemble des organismes communautaires oeuvrant sur le territoire pour favoriser les liens et l'émergence de projets communs.		С	Municipalité	CDSTV	N. rencontre	1			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



	Sous-objectif 2.1.3 Poursuivre la tenue d'activités diversifiées et intergéné	rationnelles	pour la comm	unauté			
	Réaliser un plan d'action pour la politique familiale et la démarche MADA et assurer sa mise en œuvre	СМ	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture
	Maintenir une offre d'activités communautaires, récréatives, culturelles et sportives	CC, CL	С	CL	Municipalité, Terrain de jeu, DRMFS	N. activité annuelles	5
	Maintenir une offre d'activités parascolaires culturelles et sportives diversifiées à prix modique aux élèves de l'école		С	CL	COSMOSS, école, DRMFS, garderie	N. activité annuelles	5
Α	Réaliser des projets concrets en partenariat avec l'équipe école pour relier l'école à la communauté	СС	С	VIVA	école	N. activités annuelles	2
C T	Organiser des activités intergénérationnelles		С	RJ	Club 50 ans et +, Municipalité, CL, Fermières, école	N. activités annuelles	2
O N	Organiser des activités physiques ciblées pour aînées	СС	С	CL	Club 50 ans et +, Santé 2000	N. activités annuelles	2
S	Tenir des activité festives annuelles pour l'ensemble de la communauté	CDSTV, CM, CL	С	CDSTV	CL, Municipalité	N. activité annuelles	2
	Sous-objectif 2.1.4 Tenir compte de l'importance de la pratique religieuse p	oour les citoy	ens				
	Maintenir un partenariat Municipalité-Fabrique	CFM, CM	С	Fabrique	Municipalité	oui/non	oui
	Préserver un lieu pour la pratique de la culture religieuse répondant aux besoins des citoyens	CFM	С	Fabrique	Municipalité CÉ	oui/non	oui
	Maintenir le service de catéchèse pour les élèves de l'école St-Rosaire	CFM	С	Fabrique	Catéchètes, École	oui/non	oui
	Tenir une consultation publique sur les enjeux qui entourent l'église afin d'en informer les citoyens		С	CFM	CDSTV, Municipalité	oui/non	oui

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 2.2 Favoriser le maintien et l'établissement de services aux citoyens	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible
	Sous-objectif 2.2.1 Maintenir une diversité de services aux citoyens						
	Mettre en place des moyens pour s'assurer que les services de gardiennage répond aux besoins		С	CL	Municipalité	N. sondage/ année	1
	Diffuser aux citoyens de l'information sur les services de gardiennage 0-5 ans et scolaire disponibles	СС	С	CL	Municipalité Com. Scol.	N. diffusions/ année	1
Α	Maintenir le service de terrain de jeu		С	CL	Municipalité	oui/non	oui
С	Maintenir le service de patinoire avec surveillance		С	CL	Municipalité	oui/non	oui
1 O N	Maintenir le service de transport adapté pour personnes en perte d'autonomie	СС	С	CDSTV	Municipalité, MRC, Centre d'action bénévole, club 50 ans	oui/non	oui
S	Sous-objectif 2.2.2 Instaurer de nouveaux services aux citoyens						
	Rendre les locaux communautaires et les parcs municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite		С	Municipalité	MADA, club 50 ans	N. mesures mises en place	
	Réaliser une étude sur les nouveaux services potentiels à instaurer	СС	М	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture







Photos : ©Joan Sullivan

© 2012, **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



### **ORIENTATION 3 : Développement local et économique**

Obj	ectif 3.1. Développer les services de proximité	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible				
	Sous-objectif 3.1.1 Favoriser l'achat local										
	Diffuser dans les médias locaux des messages pour sensibiliser les citoyens à utiliser les service de proximité afin de favoriser l'achat local	CE, CC	С	CDSTV	Municipalité	N. diffusions/ an	1				
	Organiser des rencontres entre entrepreneurs afin de favoriser les partenariats et les projets communs	CE, CC	С	CDSTV	Municipalité, SADC	N. rencontres annuelles	1				
	Mettre en place et véhiculer un slogan évocateur pour encourager l'achat local	CE	С	CDSTV	Municipalité	oui/non	oui				
	Sous-objectif 3.1.2 Mettre en place une coopérative jeunesse de services										
	Réaliser un sondage auprès des entrepeneurs et citoyens pour identifier les besoins en services pourraient être répondus par la mise en place d'une coopérative jeunesse de services		С	RJ	CDSTV, Municipailté	oui/non	oui				
A C	Mettre en place une coopérative jeunesse de service	CE, RJ	С	CDSTV	CLD, SADC, Emploi Qc/ Canada, DJT, Municipalité	Phase de réalisation	Clôture				
Т	Sous-objectif 3.1.3 Instaurer des services facilitant la communiciation										
O N	Réaliser et diffuser un bottin des organismes sociaux économiques disponibles sur le territoire	CDSTV	С	CDSTV	CLD, Municipalité	Phase de réalisation	Clôture				
S	Mettre à jour bianuellement le bottin des ressources communautaires	СС	С	CDSTV	Municipalité	Fréq. de mise à jour	2 ans				
	Diffuser le bottin des ressources communautaires	СС	С	CDSTV	Municipalité	Moyens de diffusion	1				
	Maintenir et la zone d'accès Internet sans fil (ZAP) et la publiciser	СМ	С	Municipalité	CDSTV	oui/non	oui				
	Installer un babillard de communication électronique dans le village	СС	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture				
	Faire connaître le site Internet de la municipalité	CC, CE	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture				
	Installer un poste internet accessible aux citoyens	СМ	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture				

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 3.2 Encourager le développement résidentiel	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible				
	Sous-objectif 3.2.1 Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants										
	Mettre en place des actions concrètes pour accueillir les nouveaux arrivants	СС	С	Municipalité	Entrepreneurs	N. actions/an	1				
	Préparer et diffuser une trousse de bienvenus aux nouveaux arrivants		С	CDSTV	Municipalité	oui/non	oui				
	Mettre en place des actions concrètes pour souligner les naissances	СС	С	Municipalité	CDSTV	N. actions/an	1				
	Sous-objectif 3.2.2 Mettre en place des mesures pour l'entretien préventif du réseau routier										
	Réparer le ponceau de la route centrale	СМ	С	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture				
A C	Réaliser les infrastructures pour accéder au secteur du Vallon, chemin et égoût du ruisseau Rafaël		С	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture				
T	Mettre en place des mesures pour favoriser le bon maintien des routes		М	Municipalité		N. mesures	1				
O N	Sous-objectif 3.2.3 Développer le secteur résidentiel										
S	Intégrer un règlement pour qu'il y ait au moins deux arbres sur la cour avant dans les nouveaux quartiers développés (politique de l'arbre)	U	С	Municipalité	MRC	oui/non	oui				
	Bonifier le système d'éclairage des rues pour favoriser un ciel étoilé et une réduction de la consommation d'énergie	U, CM	С	Municipalité		N. lampadaire modifiés	5				
	Mettre en place des mesures pour sécuriser la zone piéton dans le périmètre urbain	MRC	М	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture				
	Réaliser une étude pour développer le secteur du Vallon selon les principes du développement durable		L	Municipalité	Habitations durables de Victoriaville, CDSTV	Phase de réalisation	Clôture				
	Réaliser une étude sur la possibilité d'instaurer un système de rétention des eaux pluviales dans le périmètre urbain		L	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture				

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien**. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 3.3 Encourager le dynamisme économique	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible			
	Sous-objectif 3.3.1 Encourager et valoriser les pratiques agricoles durables	et la multifo	onctionalité							
	Diffuser de l'information pour faire connaître les avantages de l'agriculture biologique ou durable	CE	С	CDSTV	Le jaseur, site Internet	N. diffusions/année	1			
	Diffuser de l'information pour faire connaître la multi-fonctionalité	CE	М	CDSTV	Municipalité	N. diffusions/année	1			
	Diffuser de l'information aux citoyens sur les bons coups environnementaux des agriculteurs	CE	С	CDSTV	Le jaseur, site Internet	N. diffusions/année	1			
	Sous-objectif 3.3.2 Exploiter le potentiel du territoire tout en préservant se	on caractère	paisible et pit	toresque						
А	Diffuser de l'information pour faire connaître les activités complémentaires à l'agriculture offertes	СМ	С	CDSTV	Municipalité	N. diffusions/année	1			
C T	Établir des critères pour contribuer à l'embellissement de la zone industrielle du côté est du village		С	Municipalité		N. critères établis	1			
0	Sous-objectif 3.3.3 Exploiter le potentiel touristique et récréatif du territoire tout en préservant son caractère paisible et pittoresque									
N S	Aménager les lieux d'intérêt avec une vision globale	СМ	М	Municipalité	CDSTV	Phase de	Clôture			
	Indiquer l'emplacement des lieux d'intérêt avec signalisation routière adéquate	СМ	M	Municipalité	CDSTV	N. panneaux signalisation	1			
	Publiciser l'emplacement des lieux d'intérêt en les intégrant dans les documents touristiques existants	CE, CDSTV	M	CDSTV	ATR, MRC, SADC	N. documents	1			
	Se trouver un créneau pour attirer les touristes en impliquant les citoyens dans la démarche	CE	L	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture			
	Mettre sur pied un circuit touristique pour relier les attraits touristiques avoisinants	СМ	L	CDSTV	Municipalité, MRC	Phase de réalisation	Clôture			
	Réaliser une étude sur la possibilité d'accès public à rivière et lacs d'intérêts	СМ	L	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 3.4 Développer le sentiment de fierté des citoyens face à leur village	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible
	3.4.1 Favoriser l'embellissement du village						
	Mettre en place un groupe de personnes ressources en esthétisme "ressources en art"	CA	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture
	Consulter le groupe de personne ressource en esthétisme pour toutes questions esthétiques			Municipalité	RA	N. demandes /an	1
A C	Élaborer des recommandations concernant l'entretien des terrains publics et commerciaux		М	RA	Municipalité, RA, MRC	N. lignes directrices	1
T	Élaborer des recommandations concernant l'affichage public et commercial			RA	Municipalité, RA, MRC	N. recomm./an	
0 N	Élaborer des recommandations pour rehausser l'aspect visuel du village		M	RA	Municipalité	N. recomm./an	1
S	Mettre en valeur le maronnnier, arbre emblème de St-Valérien		С	Municipalité	RA	N. actions	1
	Diffuser de l'information pour connaître aux citoyens l'existance de programmes de revitalisation		С	Municipalité		N. diffusions/an	1
	Identifier les bâtiments patrimoniaux et déterminer les moyens à prendre pour les mettre en valeur	СМ	М	RA	Municipalité	N. actions	1

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## **ORIENTATION 4: Affaires municipales**

Ob	jectif 4.1 Favoriser une saine gestion du personnel municipal	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible					
	Sous-objectif 4.1.1 Maintenir une saine gestion du personnel municipal (re	lation employ	eur - employe	<u>é)</u>								
	Mettre à jour la politique de gestion du personnel municipal	СМ	С	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture					
А	Réaliser annuellement une évaluation du personnel municipal	СМ	С	Municipalité		oui/non	oui					
C T	Sous-objectif 4.1.2 Assurer un savoir-faire et un savoir-être éthiquement responsable au sein de l'organisation municipale (relation municipalité - citoyen)											
0 N	Adopter un code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux	СМ	С	Municipalité	FQM, UMQ	Phase de réalisation	Clôture					
S	Adopter un code d'éthique et déontologie pour les employés municipaux	СМ	С	Municipalité	FQM, UMQ	Phase de réalisation	Clôture					
	Réaliser un plan d'action en lien avec le code d'éthique et déontologie pour les élus et employés et veiller à sa mise en œuvre	СМ	С	Municipalité	ADMQ	Phase de réalisation	Clôture					
Ob	jectif 4.2 Favoriser une saine gestion financière	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible					
	Sous-objectif 4.2.1 Gérer le budget municipal avec transparence											
	the control of the co											
	Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens	СМ	С	Municipalité	Le jaseur, site Internet	N. diffusions/an	1					
А		СМ	c c	Municipalité Municipalité	Le jaseur, site Internet CDSTV, CLD	N. diffusions/an Phase de réalisation	1 Clôture					
A C T	Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens  Tenir une liste à jour des programmes et subventions disponibles pour la	СМ		•	• •	,	<del>                                     </del>					
A C T I O	Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens  Tenir une liste à jour des programmes et subventions disponibles pour la municipalité	СМ		•	• •	,	<del>                                     </del>					
C T	Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens  Tenir une liste à jour des programmes et subventions disponibles pour la municipalité  Sous-objectif 4.2.2 Maintenir de saines relations aves les organismes parte  Envoyer des lettres de remerciement lorsqu'un projet en partenarait se	CM enaires	С	Municipalité	CDSTV, CLD	Phase de réalisation	Clôture					
C T I O N	Diffuser annuellement le budget municipal aux citoyens  Tenir une liste à jour des programmes et subventions disponibles pour la municipalité  Sous-objectif 4.2.2 Maintenir de saines relations aves les organismes parte  Envoyer des lettres de remerciement lorsqu'un projet en partenarait se conclu  Souligner l'implication des bénévoles des organismes communautaires	CM  cnaires  CM, CDSTV	c	Municipalité  Municipalité	CDSTV, CLD  CDSTV	Phase de réalisation  N. lettres envoyées	Clôture					

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Objectif 4.3 Favoriser une saine gestion environnementale	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible
Sous-objectif 4.3.1 Favoriser les saines pratiques environnementales au sein de l	organisation	municipale				
Adhérer au programme ICI ON RECYCLE de RECYC-QUÉBEC - niveau 2	CM, CDSTV	С	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture
Diffuser le jaseur par voie électronique aux citoyens intéressés afin de réduire l'utilisation de papier en lançant un projet "citoyen sans papier"	CDSTV	С	CDSTV	Municipalité	N. citoyens inscrits	100
Prioriser l'utilisation de papier post-consommation avec certification environnemental pour l'ensemble des impressions de la municipalité	CDSTV	С	Municipalité	Municipalité	N. mesures	5
Assurer la conformité environnementale des installations municipales en procéder annuellement à la réalisation de test d'eau pour les lieux publics	U, CM	С	Municipalité		N. tests d'eau/an	1
Mettre des ilots de tri à la disposition des citoyens dans les lieux publics	CDSTV, U, CM	С	Municipalité	MRC	N. ilôts	2
Mettre de la vaisselle durable à la disposition des citoyens dans les lieux publics	CDSTV, U, CM	С	Municipalité	MRC	N. locaux publics avec vaisselle	2
Adhérer au programme <i>ICI on recycle</i> de RECYC-Québec - niveau 3	CM, CDSTV	М	CDSTV	Municipalité	Phase de réalisation	Clôture
Élaborer et mettre en œuvre une politique de l'arbre afin de végétaliser les quartiers résidentiels	CDSTV, U, CM	M	Municipalité	MRC	Phase de réalisation	Clôture
Sous-objectif 4.3.2 Encourager de saines mesures d'efficacité énergétique						
Réaliser une étude de faisabilité pour rendre plus écoefficace les bâtiments municipaux	СМ	С	Municipalité	CDSTV	Phase de réalisation	Clôture
Évaluer la consommation énergétique actuelle des bâtiments municipaux	СМ	С	Municipalité	CDSTV	Phase de réalisation	Clôture
Planter stratégiquement des haies brise-vent afin de réduire les dépenses énergétiques	СМ	M	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Obj	ectif 4.4 Favoriser une saine gestion des infrastructures et immobilisation	Source	Échéance	Responsables	Partenaires	Indicateur	Cible					
A C T	Sous-objectif 4.4.1 Maintenir une saine gestion des immobilisations et infrastructures municipales											
	Réaliser un document de planification stratégique des investissements à venir pour les infrastructures et immobilisations municipales		С	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture					
	Mettre à jour annuellement la politique de gestion des infrastructures municipales		С	Municipalité		Fréq. Mise à jour	1 an					
	Réaliser un plan d'action de la politique de gestion des infrastructures municipales et assurer sa mise en œuvre	CDSTV	М	Municipalité		Phase de réalisation	Clôture					
0	Sous-objectif 4.4.2 Maintenir une saine gestion des infrastructures routières											
N S	Mettre en place un projet visant à réduire la vitesse le long des artères principales	СМ	С	Municipalité	MTQ	Phase de réalisation	Clôture					
	Réglementer les accès d'entrée privées le long des routes valonnées ou dans les courbes	СМ	С	Municipalité		oui/non	oui					
	Réglementer l'élaboration de nouvelles routes en fixant une distance minimum en bordure des lacs	СМ	L	Municipalité		oui/non	oui					



Photo : ©Joan Sullivan

© 2012, **Municipalité de Saint-Valérien**. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### **Conclusion et recommandations**

À ce jour, Saint-Valérien poursuit son intention de répondre aux besoins des citoyens en faisant les choses autrement, à la manière d'un développement durable. Depuis l'automne 2010, réflexions et quêtes d'informations sont à l'ordre du jour pour cette municipalité qui souhaite évoluer dans le respect de l'environnement et de la collectivité, dans un souci de prospérité économique.

La première étape d'une démarche de développement durable consiste en l'intention de faire les choses différemment et dans l'acceptation du questionnement qui s'impose.

— Claude Villeneuve, M. Sc. biologie

En conséquence, ce plan a été construit dans le dialogue, en incluant un maximum de participants, et ce, dans un esprit de cohérence avec la réalité territoriale et le contexte législatif. Tel que mentionné en introduction, plusieurs discussions ont permis de déterminer que l'A21I serait un outil approprié pour inspirer et encadrer la démarche. Il s'avère que notre hypothèse de départ se vérifie.

Dans la suite logique de la démarche, chacune des actions du plan mérite d'être réfléchie selon les principes du développement durable. À cet effet, un outil de planification a été élaboré à l'automne 2012. Cet outil va de permettre aux organismes du territoire d'intégrer ces principes et ce, dès l'étape de la planification de tout projet mené sur le territoire. Nous espérons que cet outil permettra de réfléchir autrement les projets menés à Saint-Valérien, en leur donnant un caractère innovant et personnalisé. Cet outil sera éventuellement disponible sur le site Internet de la municipalité.

La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes.— John Maynard Keynes

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Jusqu'à maintenant, l'intégration du plan se fait graduellement. À notre avis, les facteurs clés de cette démarche sont fondés sur la combinaison de plusieurs éléments, notamment l'appui des instances municipales, l'approche participative incluant les citoyens et les citoyennes, l'implication des comités et organismes en place et la création d'un comité consultatif réunissant des acteurs du développement municipal et régional. À ce propos, nous recommandons qu'un comité de suivi de la mise en œuvre soit formé à partir de membres représentant chacun des organismes du territoire. Ainsi, chacun pourra faire état de l'avancement des actions posées par l'organisme qu'il représente. Idéalement, deux rencontres annuelles de suivi seront organisées afin de suivre l'évolution du plan. La création de ce comité permettra de communiquer les informations relatives au plan et de cheminer collectivement, dans une optique d'amélioration continue.

L'idéal, quand il est porté par une seule personne, il ne se rend jamais bien loin. Il faut que l'idéal devienne collectif pour avoir de l'avenir. — Gilles Vigneault / Fred Pellerin, auteurs et compositeurs.

Dans la même lignée, nous tenons à préciser qu'une démarche de planification selon une approche participative s'inscrit dans les principes du développement durable comme hautement privilégiée. Ce sont les idées des citoyens qui ont construit le plan. En conséquence, afin de maintenir ce lien avec la communauté, une version citoyenne a été élaborée au cours de l'été 2012. Les citoyens pourront ainsi consulter cette version abrégée du plan. En complément, le plan global sera mis en ligne sur le site Internet de la municipalité et sur celui de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Neigette. Il sera également diffusé sur la plate-forme virtuelle SYNAPSE de l'UQAC, sur laquelle sont regroupés plusieurs professionnels du développement durable, à des fins de partage et d'inspiration envers les autres municipalités québécoises.

Renoncer au meilleur des mondes n'est pas renoncer à un monde meilleur.

— Edgar Morin, sociologue, éthicien.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Ce plan est, à notre connaissance, le premier plan de développement durable adopté par une municipalité rurale sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Il importe de rappeler qu'il s'agit d'un outil développé pour et par la collectivité. Il est de notre avis que l'appropriation du processus par l'ensemble de la communauté assurera le succès de la mise en œuvre du plan, ce pourquoi les organismes du territoire ont été mis à contribution. Pour cela, et depuis le début, les citoyens ont été informés de la démarche et ont répondu en grand nombre à l'appel lorsqu'ils étaient conviés plus directement.

Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé. — Margaret Mead, anthropologue.

Enfin, pour la suite des choses, un accompagnement et une présence sur le comité de suivi par la Corporation de développement de Saint-Valérien sera souhaitable afin de permettre aux membres des organismes de développer une aisance quant à l'utilisation de l'outil de planification et pour les aider à réfléchir autrement leurs projets, dans le respect des valeurs et de la vision privilégiée par le plan de développement durable adopté par la communauté.

<sup>© 2012,</sup> Municipalité de Saint-Valérien. Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Références

**Agence de mise en valeur des forêts privées du BSL, 2011.** Rapport de cartographie du territoire forestier pour le territoire de Saint-Valérien. Communications personnelles de Martin Lepage, ing. F.

BRASSARD, A., E., ARTH., D., DROUIN, C., GAGNON, P., MARTIN, J-P., WAUUB ET M., WOTTO., 2007. « Les étapes d'un Agenda 21e siècle local. Adapter la démarche à sa collectivité ». Dans GAGNON, C. (édit.) et E., ARTH (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable [En ligne] (page consultée le 1er juin 2012).

**Cégep de Jonquière et UQAC, 2009.** Rapport sur le taux de réussite scolaire des jeunes du Bas-Saint-Laurent.

Club de Quad Champlain, 2010. Rapport d'activités annuel 2010.

Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, 2012. Rapport d'activité annuel 2012.

ICLEI, 1997. Local Agenda 21 Survey. En ligne: http://a21l.qc.ca/web/document/LA21\_survey\_1997.htm

Joncas, M., 2012. Analyse des résultats de la 2e consultation citoyenne : Vers la mise en œuvre du PDD.

**Joncas, M., D. Leclerc et M. McGrath-Pompon, 2011**. Le Café municipal de Saint-Valérien : Rapport d'analyse des résultats de la consultation citoyenne qui s'est tenue le 27 janvier 2011.

**Lemonier M., 2008.** L'émergence d'une nouvelle culture urbanistique. Revue Le diagonal, No 178 novembre 2008. [En ligne] http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/diagonal\_178\_3\_cle5378b6.pdf (consulté le 10 juin 2010).

**Ministères des Ressources naturelles et de la Faune, 2007.** Données écoforestières pour le territoire de Saint-Valérien. **Poirier, L., 2006.** L'Agenda local 21, un outil bien adapté pour le développement de communautés durables et en santé. Dans les actes du colloque *Le développement durable : quel progrès, quels outils, quelle formation?* Organisation inte rnationale de la francophonie 195-201pp.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Rapport Municipalité, 2011. Indicateurs de gestion 2011.

Rapport Comité Ad hoc Algues Bleu-vert, 2010. Rapport présentant les recommandations du comité Adhoc Algues Bleu-vert pour la municipalité de Saint-Valérien.

Site Internet du Portail de l'environnement du Québec, 2012. [En ligne] http://portailenvironnement.ca/?p=98

Site Internet du FQM, 2012: En ligne: http://www.fqm.ca/ Vers une politique de développement durable des municipalités.

#### Site Internet du MDDEP, 2012: En ligne :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D\_8\_1\_1/D8\_1\_1.htm

Site Internet de la Municipalité de Saint-Valérien, 2012. En ligne : http://www.municipalite.saint-valerien.qc.ca/

**Site Internet de Statistiques Canada, 2012. En ligne :** http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92591/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2410060&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=valérien&SearchType=Contains&SearchPR=01&B1=All&Custom=

**Urbatech-concept, 2009.** Rapport algues bleues pour la municipalité de Saint-Valérien.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### **LES ANNEXES**



### Annexe 1 : Sommaire de l'état des lieux

ENJEUX	PARAMÈTRES	INDICATEURS	SOURCES
Enjeu 1 :	Population	893 habitants	Statistiques Canada (2011)
Portrait		Variation de la population de 2006 à 2011 (%) : + 6,9%	
social		Population totale âgée de 0 -14 ans : 165	Statistiques Canada (2011)
Social		<ul> <li>Population totale âgée de 0 à 4 ans : 60</li> </ul>	
		<ul> <li>Population totale âgée de 5 à 9 ans : 45</li> </ul>	
		Population totale âgée de 10 à 14 ans : 65	
		Population totale de 15 ans et plus : 715	
		<ul> <li>Population totale âgée de 15 à 24 ans : 100</li> </ul>	
		<ul> <li>Population totale âgée de 25 à 34 ans : 85</li> </ul>	
		<ul> <li>Population totale âgée de 35 à 49 ans : 165</li> </ul>	
		<ul> <li>Population totale âgée de 50 ans et plus : 365</li> </ul>	
		Taille moyenne des ménages : 2,5 membres/famille	Statistiques Canada (2011)
		Nombre de familles : 275	
		Total des logements privés : 437	
		Logements privés occupés par des résidents habituels : 348	
		L'âge moyen de la population est de 43,2	
	Scolarité	Nombre d'enfants fréquentant l'école primaire : 67	École Saint-Rosaire (2012)
		Jeunes terminant le secondaire sans diplôme 40-100%	Cégep de Jonquière et UQAC
			(2009)
		Taux de citoyens de 15 ans et plus qui détiennent :	Statistiques Canada (2006)
		Aucun certificat, diplôme ou grade : 41,18%	
		Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent : 16,18%	
		• Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers : 27,94%	
		• Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre	
		établissement d'enseignement non universitaire : 6,62%	
		Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat : 2,94%	
		Certificat, diplôme ou grade universitaire : 3,68%	!

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



ENJEUX	PARAMÈTRES	INDICATEURS	SOURCES				
Enjeu 2 : Développe	Vie communautaire et sociale	Nombre d'organismes communautaires actifs : 11	Site Internet Saint- Valérien (2012)				
ment social		Nombre de participants aux activités sociales	CDSTV (2012)				
		<ul> <li>Fête au village, 2011 : 350 citoyens</li> </ul>	Corp. Sports et Loisirs				
		<ul> <li>Fête nationale 2011 :100 citoyens</li> </ul>	(2012)				
		<ul> <li>Fête de noël des chevaliers: 145 citoyens</li> </ul>	Fabrique (2012)				
		• Fête de la Fabrique 2011 : 300 citoyens	Comité 125 <sup>ième</sup> (2010)				
		• Fêtes du 125 <sup>ième</sup> : 1500 citoyens ou participants					
		<ul> <li>Parade du 125<sup>ième</sup>: 3000 citoyens ou participants</li> </ul>					
		Nombre de participants aux activités parascolaires (2011-2012) : 200	C. Sports et loisirs (2012)				
	Vie parascolaire	Nombre d'activités parascolaires offertes : 15 (12 sportives, 3 culturelles) ,	Rapport d'activités				
		75 ateliers parascolaires	parascolaires (2011)				
Enjeu 3:	Population active	Taux d'activité : 60,6%	Statistiques Canada				
Économie			(2006)				
locale et		Taux d'emploi : 55,5%	Statistiques Canada				
pauvreté			(2006)				
		Taux de chômage : 9,6%	Statistiques Canada				
			(2006)				
	État financier des	Revenu médian des familles (après impôt): 43 292\$/an	Statistiques Canada				
	familles		(2006)				
	Tourisme	Données d'utilisation du territoire de Saint-Valérien par les utilisateurs de 4	Club de Quad, 2010				
	(montagne Ronde)	roues motrices.					
		Quad         Pic         200         200         200         200         200         200         200         201         201					
		Champlain 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1					
		N. 13 44 40 70 67 86 55 68 72 78 membres					
		km 66 66 66 80 95 95 95 98 100					
		Variation du n. de membres de 2002-2011 : + 500%					
	Variation du n. de km de parcours de 2002-2011 : +52%						

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Enjeu 4:	Qualité des eaux		propriétés déversant leu	ırs eaux usées	dans le la	c Urbatech-concept (2009)
Gestion de	de surface	Vaillancourt		_		
l'environne			.7% directement (occupées	ırs/an);		
ment et de			io% indirectement;			
l'énergie			ا% aucune nuisance; 33% ا			
		Nombre de 17	propriétés déversant leurs	: Urbatech-concept (2009)		
		<b>•</b> 5	,9% directement			
		<b>-</b> 7	0,6% indirectement			
		<b>-</b> 1	1,8 %aucune nuisance			
		• 1	.1,8% non classifies			
		Nombre de	propriétés déversant leurs	eaux usées dan	ıs le lac à l	a Urbatech-concept (2009)
		Truite: 36				
		<b>•</b> 4	,8% directement			
		<b>-</b> 4	2,9% indirectement			
			2,4% aucune nuisance			
			60% non classifiées			
	Gestion des		olume de matières recyclée	•		Municipalité Saint-
	matières		olume de matières recyclée			Valérien (2012)
	résiduelles		/ariation vol. mat. recycl. 20			
			olume de déchets domestion	•		Municipalité (2010)
			olume de déchets domestic			
			/ariation vol. déchets dom.			
	La consommation	Variation	Taux d'utilisation	=	de l	a Hydro-Québec (2011)
	d'énergie dans les infrastructures		énergétique:	annuelle (Kw)		
	municipales		septembre2009-			
	mamerpaics		septembre2010	17027		
			septembre2010-			
			septembre2011	19307		

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



S'UNIR POUR <u>Grandir</u>			
		consommation électricité.2010 à 2011 : +13%	
	Aménagement	N. propriétaires for. reconnus au statut de producteur for. en 2011 :	Agence de mise en valeur
	forestier	159	des forêts privées (2011)
		Superficie forestière sous aménagement de 4685 ha.	

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

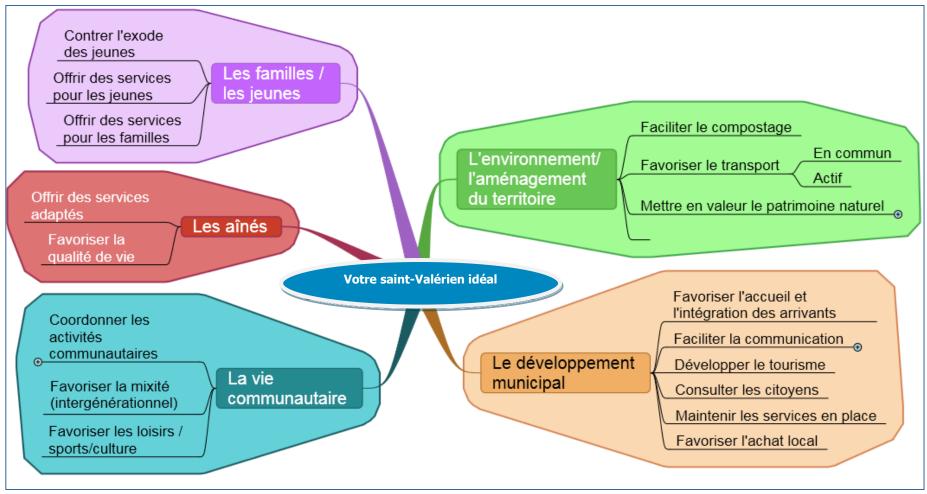


ENJEUX	PARAMÈTRES	INDICATEURS	SOURCES		
Enjeu 5 :	Occupation du	Nombre de logements privés : 424 dont 311 résidents habituels	Statistiques Canada (2006)		
Cohabitation	territoire	Densité de la population au km <sup>2</sup> : 5,8 habitants au km <sup>2</sup>	Statistiques Canada (2006)		
des usages	Usages des terres	Superficie des terres : 144,96 km <sup>2</sup>	Statistiques Canada (2006)		
du territoire					
Enjeu 6:	ieu 6 : Voirie municipale Nombre de km de voies : 161				
Urbanisme		Variation du N. km de voie de 2009-2011 : aucune	Valérien (2012)		
		N. km de voies déneigées : 91			
		Variation du N. km de voies déneigées de 2009-2011 : aucune			
	Aqueduc	n/a			
	Station d'épuration	N. mètres cube d'eaux usées traitées à la station :			
	des eaux	2011 : 26862			
		2010 : 29050			
		2009 : 27551			
		Variation du N. mètres cube d'eaux usées traitées à la station de 2009-			
	,	2011 : - 2,5%			
	Égout	N. km de conduites d'égout : 4,7			
		Variation du N. km de conduites d'égout 2009-2011 : aucune			
Enjeu 7 :	Implication des	Présences moyennes aux conseils municipaux:14	Site Internet Saint-Valérien		
Gouvernan-	citoyens dans le		(2012)		
ce	développement de	Taux de participation aux consultations publiques :	CDSTV (2012)		
participative	leur municipalité	<ul> <li>Consultation citoyenne 2012 : 16 citoyens</li> </ul>			
		<ul> <li>Consultation citoyenne 2011 : 60 citoyens</li> </ul>			
		<ul> <li>Consultation entrepreneurs 2011 : 15 citoyens</li> </ul>			
		Consultation artistes 2011 : 10 citoyens			
		Consultation jeunesse 2011 : 15 citoyens			
	Gestion	Nombre de consultations citoyennes en 2012 : 1	CDSTV (2012)		
	participative	Nombre de consultations citoyennes en 2011 : 4			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



### Annexe 2 : « Mapping » des priorités citoyennes de Saint-Valérien

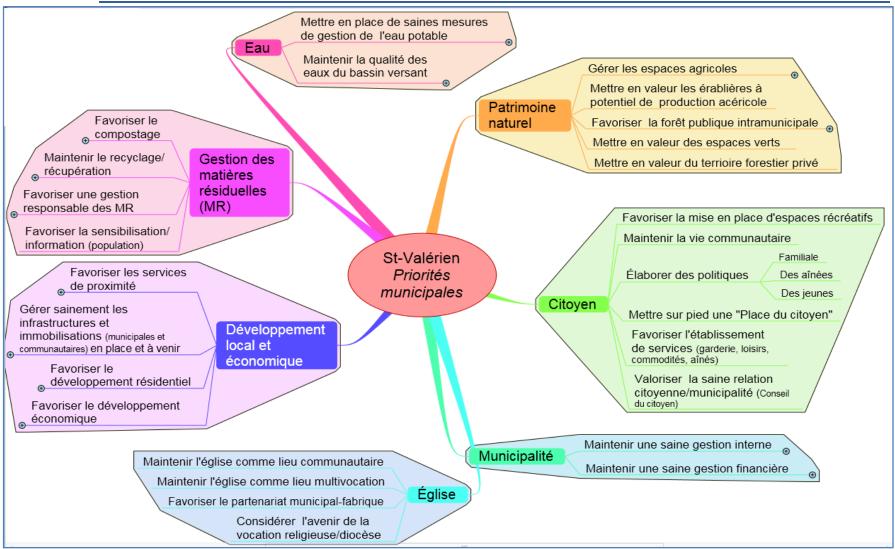


Source : Rapport d'analyse des résultats de la consultation citoyenne qui s'est tenue le 27 janvier 2011

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Annexe 3 : « Mapping » des priorités municipales de Saint-Valérien

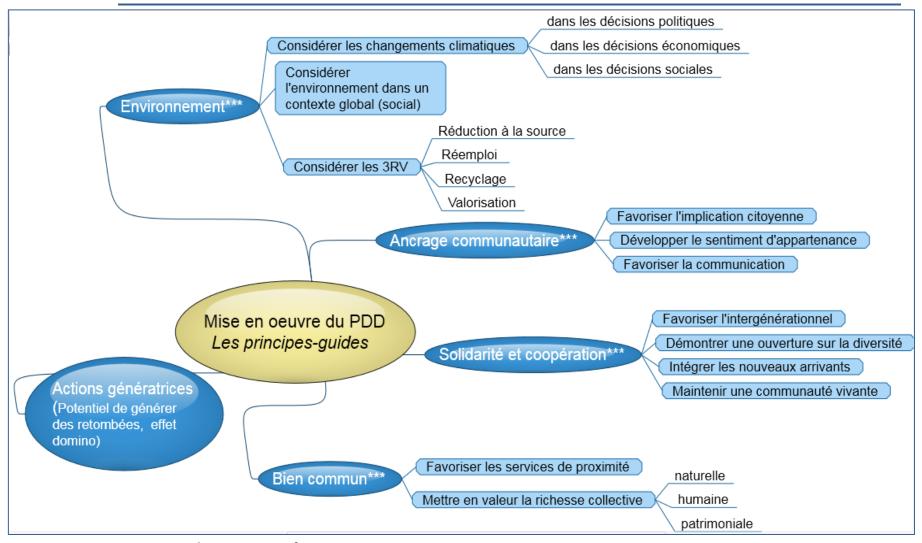


Source : Rapport d'analyse des résultats de la consultation citoyenne qui s'est tenue le 27 janvier 2011

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Annexe 4 : « Mapping » des principes-guides pour la mise en œuvre des actions du plan de développement durable



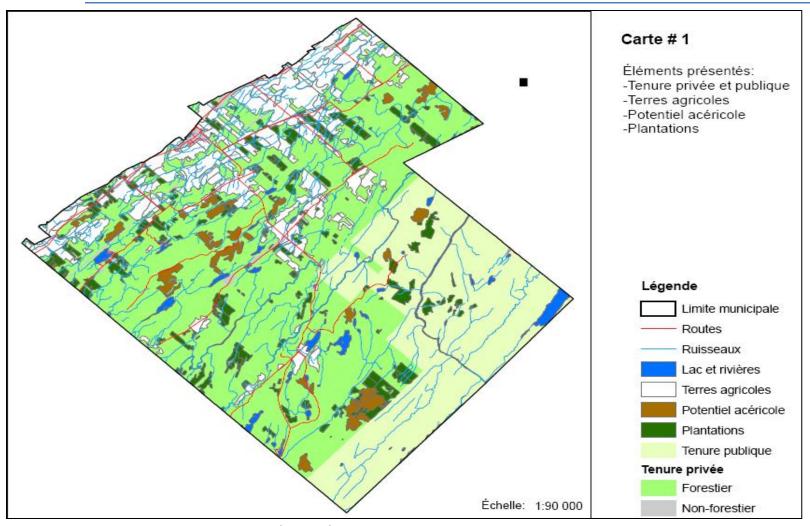
Source : Analyse des résultat de la 2<sup>e</sup> consultation citoyenne (2012)

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### **Annexe 5 : Cartographie du territoire**

Carte 1 : Cartographie des tenures, terres agricoles, potentiel acéricole et plantations

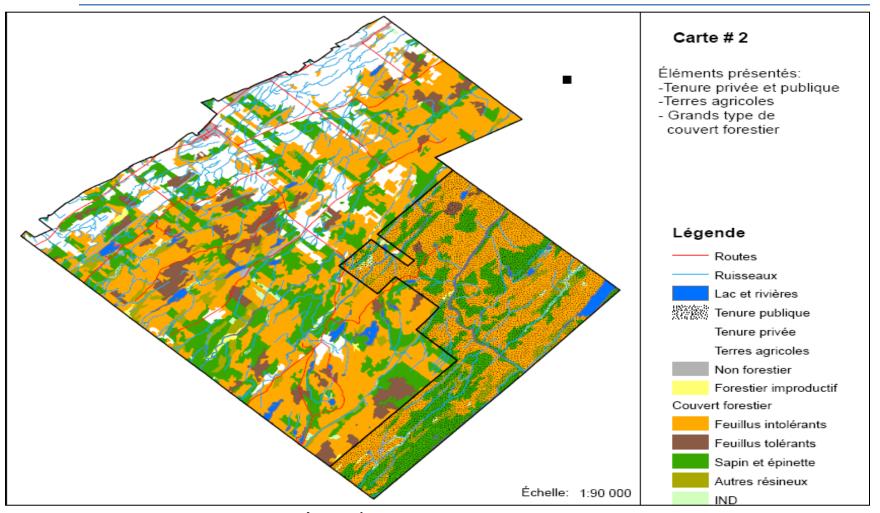


Source : Agence de mise en valeur des forêts privées du BSL, 2011.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Carte 2 : Cartographie des tenures, terres agricoles et types de couvert forestier

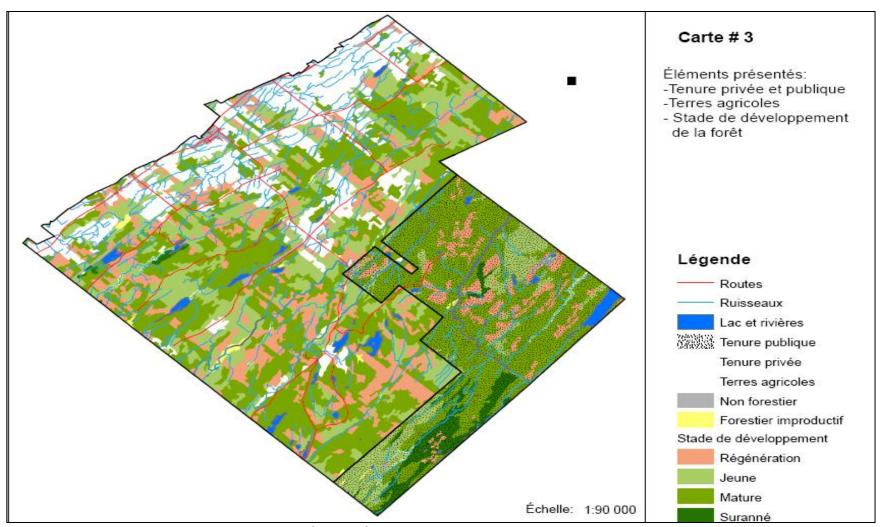


Source : Agence de mise en valeur des forêts privées du BSL, 2011.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Carte 3 : Cartographie des stades de développement de la forêt

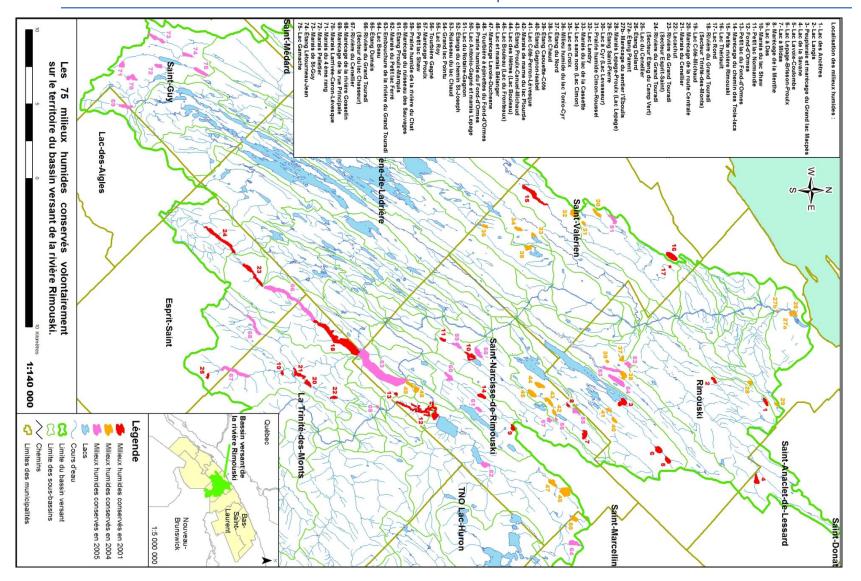


Source : Agence de mise en valeur des forêts privées du BSL, 2011.

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



Carte 4 : Localisation des milieux humides sous conservation pour le bassin de la rivière Rimouski



© 2012, **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Annexe 6 : Plan de travail détaillé

#### Phase 1 : Préparation du processus de planification

- 1. Planification de notre démarche pour l'élaboration du PDD
- 2. Rédaction de la demande de financement à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- 3. Préparation et organisation de la première consultation citoyenne
  - Rédaction et réalisation du Plan de communication
  - Travail d'équipe de préparation et organisation de la consultation
  - Validation avec le comité consultatif de DD
  - Tenue de la consultation

#### Phase 2 : Élaboration d'une vision d'avenir axée sur le développement durable

- 4. Étude de la vision citoyenne pour connaître les enjeux et objectifs
  - Travail d'équipe d'analyse des données de la première consultation
  - Validation avec le comité consultatif de DD
- 5. Étude de la vision municipale
  - Rencontre avec les représentants municipaux
  - Travail d'équipe d'analyse des données récoltées lors de ces rencontres
  - Validation avec le comité consultatif de DD
- 6. Arrimage de la vision municipale et citoyenne
  - Travail d'équipe d'analyse des données de la vision municipale et citoyenne pour fusionner et déterminer les grands enjeux et objectifs du PDD
  - Validation auprès de la municipalité et des citoyens
- 7. Rédaction de la première ébauche du PDD (grands enjeux et objectifs)
  - Validation avec le comité consultatif de DD
  - Présentation aux élus municipaux
  - Rencontre avec le directeur de l'aménagement de la MRC Rimouski-Neigette pour l'intégration des enjeux et objectifs du PDD au schéma d'aménagement de la MRC
  - Validation auprès de la municipalité et des citoyens

#### Phase 3 : Évaluation de la situation actuelle

- 8. Inventaire des réalisations faites à Saint-Valérien (état des lieux)
  - Analyse des données existantes
  - Rencontre avec les représentants municipaux
  - Rencontre avec les représentants des organismes locaux
  - Rencontre avec les représentants des comités en place (Comité urbanisme etc.)
  - Rédaction du portrait du milieu et diagnostic
  - Validation avec le comité consultatif de DD

#### Phase 4 : Élaboration d'un plan d'action

- 9. Validation des grands enjeux et objectifs par le Conseil municipal
  - Rencontre de travail avec les entrepreneurs locaux
- 10. Préparation de la deuxième consultation publique
  - Rédaction et réalisation du Plan de communication
  - Travail d'équipe de préparation et d'organisation
  - Validation avec le comité consultatif de DD

© 2012, **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



- 11. Deuxième consultation citoyenne pour définir les stratégies d'action
- 12. Analyse des résultats de la deuxième consultation
- 13. Rédaction de la deuxième ébauche du PDD (stratégies d'actions)
  - Validation avec le comité consultatif de DD
  - Rencontre avec le directeur de l'aménagement de la MRC Rimouski-Neigette pour l'intégration des enjeux et objectifs du PDD au schéma d'aménagement de la MRC
- 14. Rencontre des différents comités (Comité urbanisme etc.) pour la prise en charge des actions du PDD et l'intégration des enjeux et actions du plan de DD aux plans respectifs de ces comités (ex : plan d'urbanisme)
  - Validation avec le comité consultatif de DD
  - Validation auprès de la municipalité et des citoyens

#### Phase 5 : Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et de suivi

- 17. Élaboration des indicateurs de mesures pour le suivi du PDD et l'échéancier
- 18. Rédaction du plan de développement durable

#### Phase 6 : Présentation et approbation du plan de développement durable et approbation

- 19. Finalisation du PDD,
  - Présentation au conseil municipal pour intégration à la réglementation municipale et au plan d'urbanisme
  - Transmission à la MRC pour intégration au schéma d'aménagement de la MRC.
  - 20. Rédaction du rapport final et préparation de la version vulgarisée du PDD
  - Rédaction du rapport final incluant les recommandations de suivi
  - Diffusion du PDD aux élus et acteurs locaux
  - Diffusion de la version vulgarisée du PDD aux citoyens
  - Diffusion de la version complète et vulgarisée du PDD sur le site Internet de la municipalité de Saint-Valérien et sur la plate-forme virtuelle SYNAPSE de l'UQAC



# Annexe 7 : Échéancier du plan de travail

Étapes d'élaboration du Plan de développement durable 2011-2012	Durée  hr	01-10	dec-10	jame-11	ffvr-11	mars-11	avr-11	ma i-11	juin-11	juil-11	août-11	se pt-11	0CT-111	nov-11	dec-11	pm-12	ffvr-12	mars-12	avr-12	ma + 12
Phase 1 : Préparation du processus de planification																				
1. Planification de notre démarche pour l'élaboration du PDD	35																			
2. Rédaction de la demande de financement au FCM	100																			
3. Préparation et organisation de la première consultation citoyenne	55																			
Phase 2 :Élaboration d'une vision d'avenir axée sur le développement Durable																				
4. Étude de la vision citoyenne pour connaître les enjeux et objectifs	40																			
5. Étude de la vision municipale	40																			
6. Arrimage de la vision municipale et citoyenne	40																			
7. Rédaction de la première ébauche du PDD (grands enjeux et objectifs)	40																			
Phase 3 : Évaluation de la situation actuelle																				
8. Inventaire des réalisations de St-Valérien (état des lieux)	40																			
Phase 4 : Élaboration d'un plan d'action																				
9. Validation des grands enjeux et objectifs par le Conseil municipal	40																			
10. Préparation de la deuxième consultation publique	40																			
11. Deuxième consultation citoyenne pour définir les stratégies d'action	40																			
12. Analyse des résultats de la consultation	90																			
13. Rédaction de la deuxième ébauche du PDD (stratégies d'actions)	100																			
14. Rencontre des différents comités pour prise en charge des actions du PDD	100																			
15. Validation auprès de la municipalité et des citoyens	100																			
Phase 5 : Élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre et de suivi																				
17. Élaboration des indicateurs de mesures pour le suivi du PDD	100																			
18. Rédaction du plan de développement durable	150																			
Phase 6 : Présentation de rapports et approbation																				
19. Finalisation du PDD et présentation au conseil municipal et à la MRC	100																			
20. Rédaction du rapport final et préparation de la version vulgarisée du PDD	100																			

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



### Annexe 8 : Portrait forestier détaillé

# Les types de peuplement et les stades de développement

Types de peuplement	Non forestier (ha)	Régénération (ha)	Jeune (ha)	Mature (ha)	Surannée (ha)	Total général (ha)
F		11	336	551		898
М		1 270	1 241	3 427		5 938
R		430	576	407	27	1 440
	2 583	46				2 629
Sous-Total Privé	2 583	1 757	2 152	4 385	27	10 904
F		32	66	228		327
М		348	434	1 571	65	2 417
R		21	18	632	292	963
	158	14				172
Sous-Tolal Public	158	414	518	2 431	357	3 879
Total général	2 741	2 171	2 671	6 816	384	14 783

Légende : ha: hectares

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



#### Les secteurs à vocation non forestière

Tenure	AF (ha)	ANT (ha)	NF (ha)	GR (ha)	LTE (ha)	ILE (ha)	AL (ha)	DH (ha)	INO (ha)	EAU (ha)	Total général (ha)
Privée	2 159	36	83		26	1	51	9	50	168	2 583
Publique	0			4		0	39		11	104	158
Total général	2 159	36	83	4	26	1	90	9	61	272	2 741

Légende :

ha: hectares

AF: Agricole en zone agroforestière

ANT: Anthropique "périmètre urbain"

NF: Milieu faiblement perturbé par des activités

humaines

GR: Gravière

LTE: ligne de transmission

AL: Aulnaies

DH: Dénudé humide

INO: Inondé

### Les érablières à potentiel acéricole

Saint-Valérien	rien Érablières à potentiel acéricole								
Tenure	Élevé Moyen		Faible	Total général					
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)					
Privée	226	20	66	311					
Publique	26			26					
Total général	252	20	66	338					

Légende

ha: hectares

<sup>© 2012,</sup> **Municipalité de Saint-Valérien.** Tous droits réservés. La préparation de ce plan a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.



## Les gestionnaires de la forêt

Tenure	Gestionnaire	Caractéristiques	Total (ha)
Privée			10 904
	Cégep de Rimouski		1 326
	MDDEP		73
	MRC	Corp. Touristique du Domaine des Portes de l'enfer	131
	MRNF Forêts	Duquesne	18
		Grand lac Macpès (forêt refuge du)	6
		Petite rivière Rimouski (forêt rare de la)	10
		Petite rivière Touradi (forêt rare de la)	29
		Rivière Blanche (forêt rare de la )	53
		Autre	19
	MRNF 12-51	CAAF	2 213
Sous-total Publique			3 879
Total			14783

Légende

ha: hectares